



**HAL**  
open science

**1860: l'annexion de la Savoie à la France, concrétisation  
de la politique des nationalités et refonte du système  
d'équilibre européen, vu par la presse française et  
britannique**

Luca Leonarduzzi

► **To cite this version:**

Luca Leonarduzzi. 1860: l'annexion de la Savoie à la France, concrétisation de la politique des nationalités et refonte du système d'équilibre européen, vu par la presse française et britannique. Sciences de l'Homme et Société. 2021. dumas-03414316

**HAL Id: dumas-03414316**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03414316v1>**

Submitted on 4 Nov 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Luca LEONARDUZZI

1860 : L'annexion de la Savoie à la France, concrétisation de la politique des nationalités et refonte du système d'équilibre européen.

Vu par la presse française et britannique

***Mémoire de Master 1 « Histoire »***

**Mention :**

**Spécialité :**

**Parcours :**

Sous la direction de M. Sylvain VENAYRE

**Année universitaire 2020-2021**

## Table des matières

Introduction .....	3
Première partie : Tensions en Europe : l'annexion de la Savoie, une poudrière.....	13
Chapitre 1 : L'annexion de la Savoie révèle les difficultés de cohésion en Europe pour prendre des décisions collectives. ....	14
La lenteur des prises de décisions dans les Etats.....	14
L'obsolescence des traités de 1815. ....	18
L'apogée diplomatique du Second Empire ? .....	22
Chapitre 2 : Une annexion qui ne justifie pas de guerres, mais qui suspend l'avenir de la paix en Europe aux actions de Napoléon III. ....	27
Le souvenir des guerres napoléoniennes, sources d'inquiétude dans les journaux européens, réveillé par la rumeur de l'annexion.....	27
Une guerre rapidement exclue dans les débats. ....	30
Napoléon III accepte des concessions. ....	32
Chapitre 3 : Une annexion qui influe sur les affaires du temps.....	35
L'amélioration des relations franco-anglaises en péril ? .....	35
Une question qui révèle le basculement des puissances dominantes et des alliances en Europe	37
Deuxième partie : l'annexion de la Savoie, reflet des grands enjeux du XIXe siècle.....	41
Chapitre 1 : Une exception diplomatique dans l'Europe post-napoléonienne ?.....	41
L'annexion et les traités de 1815, une première violation ?.....	41
La Savoie, « l'Irlande piémontaise ». ....	43
Exception acceptable ou événement bénin ?.....	45
Chapitre 2 : Une annexion « naturelle et équitable » ? .....	49
De la question italienne à la question de la Savoie, un argumentaire spécifique.....	49
La question des frontières .....	52
La situation de la Suisse après l'annexion, principal point de tension dans la presse européenne après le 24 mars 1860. ....	54
Conclusion.....	59



## Introduction



« Les populations de Chambéry se rendant à la Grenette, le 22 avril, pour voter l'annexion à la France ». Illustration empruntée au *Monde Illustré*, 5 mai 1860.

Cette illustration est proposée par Sylvain Milbach dans son ouvrage illustré intitulé *L'annexion de la Savoie à la France. Histoire et commémorations. 1860-1960* et publié à l'occasion de la célébration du cent-cinquantième de l'annexion de la Savoie. L'image, colorée par la suite, témoigne de l'engouement populaire autour du vote du rattachement de la région à la puissance voisine dans la capitale savoyarde. Les drapeaux tricolores sont omniprésents, la foule est ordonnée, enthousiaste et hétérogène, avec la présence de bourgeois, de membres du clergé et d'individus plus modestes<sup>1</sup>, si bien qu'on a peu de mal à deviner l'issue du vote. Mais retrouve-t-on ce calme et cette envie ailleurs en Europe ?

---

<sup>1</sup> Mac Vernoll, « Le vote à Chambéry », *Le Monde Illustré*, 5 mai 1860p. 294p.

Si l'appartenance de la Savoie à la France est aujourd'hui incontestée, sinon par quelques groupes indépendantistes marginaux<sup>2</sup>, ce ne fut pas le cas en 1860, et à plusieurs échelles. Au sein de la Savoie, l'étude des journaux locaux révèlent l'agitation des élites savoyardes qui suit la fin de la campagne d'Italie de 1859 et le retour des troupes savoyardes ayant servies dans l'armée impériale. Les quelques discours de Napoléon III aux populations savoyardes à son retour d'Italie, déclarant que « la Savoie est à moitié française »<sup>3</sup> et les manifestations de joie de la foule quand il traverse Chambéry<sup>4</sup> suscitent la réaction de la presse locale. Les adresses aux forces politiques piémontaises et françaises par les savoyards se multiplient et sont parfois relayé par la presse française quand elles promeuvent un rapprochement à la France. Une première adresse en juillet, rédigée par des conservateurs savoyards, demandent à Victor-Emmanuel « Quel est donc l'avenir qui lui [la Savoie] est réservé » et est immédiatement relayé par la presse française<sup>5</sup>. Cela conduit même jusqu'à la suspension du *Courrier des Alpes* de tendance conservatrice pour 6 mois après la publication d'un article prônant la libre décision de l'Etat de Savoie quant à son avenir dans le royaume piémontais. Mais l'opinion reste mitigée en Savoie. Les forces libérales sont séduites par la politique d'ouverture du roi Victor-Emmanuel et hostiles à Napoléon III, dont l'autorité impériale les repousse. Pour les conservateurs néanmoins, on salue l'ordre instauré par celui-ci, en plus de proposer une économie forte et son rayonnement international renouvelé. On note aussi un sentiment de trahison de la part du libéral Cavour<sup>6</sup>. En France, la question fait moins débat. On se réjouit d'accueillir un nouveau territoire, ayant déjà appartenu à la France, et dont les similitudes sont marquantes. Napoléon III loue le principe de nationalité pour retracer la frontière des Etats, notion qui unit les peuples par leurs traits culturels et sociaux, plutôt que sur le pouvoir central du souverain, sur les traités et les guerres. Les Savoyards parlent le français et ont un « caractère » qui serait plus proche des Français que des

---

<sup>2</sup> Nicolas Greslou, « La Ligue savoissienne », in *La tentation populiste au cœur de l'Europe*, Recherches, La Découverte, 2003, p.159. La Ligue savoissienne a été dissoute en 2012. Aujourd'hui, le parti 100% Savoie, fondé en 2019 et comptant moins de 200 membres et la renaissance du *Canal Historique* de la Ligue Savoissienne en 2016 représentent les principales forces indépendantistes dans la région. Les manifestations sont sporadiques et ne dépassent pas la centaine de manifestants. La tendance est donc plutôt au fléchissement du nationalisme savoyard.

<sup>3</sup> « On trouve aussi l'expression "cette terre à moitié française" notamment chez Sylvain Milbach. »

<sup>4</sup> Eric Anceau, « Napoléon III et l'annexion de la Savoie » dans *1860 : La Savoie, la France, l'Europe*, Peter Lang., s.l., 2012, p. 369-390.

<sup>5</sup> Sylvain Milbach, *L'annexion de la Savoie à la France. Histoire et commémorations. 1860-1960.*, SilvanaEditoriale., s.l., 2010.

<sup>6</sup> *Ibid.*

Piémontais<sup>7</sup>. Cela arrange aussi Napoléon III, qui a mené ses troupes au combat en Italie du Nord et qui a enregistré de nombreuses pertes. L'opinion publique verrait d'un bon œil le rattachement de la Savoie à la France comme contrepartie aux efforts engagés contre l'Autriche au côté du Piémont<sup>8</sup>. Pour le Piémont justement, l'affaire s'appréhende différemment. Cavour accepte lors de la réunion de Plombières en juillet 1858 de céder la Savoie et Nice à la France si Napoléon III soutient le Piémont dans une éventuelle guerre contre l'Autriche dans le cadre du Risorgimento. Il est bien conscient qu'un agrandissement du Piémont dans la péninsule italienne écarterait la Savoie de ce projet politique, et qu'elle constitue une « contiguïté géographique, par l'ancienneté et l'intensité des relations et des échanges, par l'émigration saisonnière ou définitive et par l'appartenance à la même aire linguistique et culturelle. »<sup>9</sup>. Il accepte une cession à la France seulement si la volonté des populations est respectée<sup>10</sup>. Le roi Victor-Emmanuel s'émeut de perdre la terre natale de ses ancêtres les rois de Savoie mais l'élan d'annexion en Italie du nord puis du centre est désormais prioritaire et remporte les faveurs de l'opinion publique.

Mais pour reprendre les mots de Sylvain Milbach, l'annexion de la Savoie est avant tout un événement de politique internationale. »<sup>11</sup>. Ce qui nous amène aux derniers niveaux de préoccupations : l'étude de l'annexion dans le jeu des alliances européennes. Mais alors à quel jeu joue-t-on en Europe au milieu du XIX<sup>e</sup> ? On joue à un jeu complexe, celui du Concert européen, avec des règles décidées lors du Congrès de Vienne de 1815 et pas toujours respectées. C'est le désir de Napoléon III, qui compte bien s'émanciper de ces traités afin de mener sa politique du respect de principe de nationalité<sup>12</sup>. L'Empereur veut refonder le système d'équilibre en Europe sur ce principe. Il est alors évident pour ses voisins qu'il faut s'en méfier, et qu'il risque bien de ne pas respecter un traité de droit contraignant pour son Empire<sup>13</sup>. Concernant le principe de nationalité, il imagine des Etats constitués autour de ce principe avec un Concert européen qui resterait un organe d'observation et d'approbation

---

<sup>7</sup> Christian Sorrel, « Deux "réunions" pour un destin français : la Savoie de 1792 à 1860. » dans *Se donner à la France ? Les rattachements pacifiques de territoires à la France (XIV-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Ecole nationale des chartes., Paris, 2013, p.

<sup>8</sup> S. Milbach, *L'annexion de la Savoie à la France. Histoire et commémorations. 1860-1960.*, *op. cit.*

<sup>9</sup> E. Anceau, « Napoléon III et l'annexion de la Savoie », art cit.

<sup>10</sup> C. Sorrel, « Deux "réunions" pour un destin français : la Savoie de 1792 à 1860. », art cit.

<sup>11</sup> Sylvain Milbach, « L'annexion de la Savoie à la France. Quelques perspectives historiographiques. » dans *Aux sources de l'histoire de l'annexion de la Savoie*, Peter Lang., s.l., 2009, p.

<sup>12</sup> E. Anceau, « Napoléon III et l'annexion de la Savoie », art cit.

<sup>13</sup> Georges-Henri Soutou, « 1852-1871 : capitalisme, libéralisme, nationalités » dans *L'Europe de 1815 à nos jours*, Presses Universitaires de France., s.l., 2009, p.

dans l'« intérêt commun »<sup>14</sup>. Bien qu'il respecte la négociation entre Etats et le principe des nations, il envisage le recours à un conflit armé s'il ne parvient pas à obtenir le territoire après que son sort fut définitivement acté en mars 1860, quand il annonce ses intentions dans le *Moniteur Universel*, principal organe de presse du pouvoir<sup>15</sup>. Les puissances européennes s'en méfient. Il s'agira de la première fois que la France modifie ses frontières depuis le Congrès de Vienne, créé pour maintenir un équilibre en Europe et éviter un redécoupage arbitraire des frontières, en réaction à l'action dévastatrice de Napoléon Ier<sup>16</sup>. La Suisse s'inquiète pour sa neutralité si ses frontières communes avec la France sont agrandies. L'Angleterre la soutient et rejette l'annexion de la Savoie. Le gouvernement libéral de Lord Palmerston s'inquiète plus de voir la France acquérir la Savoie que de voir ses frontières affaiblies par l'agrandissement de l'Etat piémontais de l'autre côté des Alpes<sup>17</sup>. Quant à la Prusse, l'Autriche et la Russie, ces Etats répondent « modérément » à cette affaire. Elles s'inquiètent pour l'équilibre de l'Europe mais Napoléon III ne cesse d'invoquer sa volonté de consulter les puissances avant toute prise de possession du territoire. En définitif, bien que la guerre ne soit jamais envisagée par aucun pays en question (mis à part pour l'hypothétique invasion armée de la Savoie par Napoléon III en cas de réponse négative au plébiscite, ce qui aurait été très peu probable), c'est une question qui agite l'Europe, car elle redéfinit en partie les règles imposées dans la première moitié du siècle et ouvre des perspectives à d'autres changements territoriaux.

De cette première présentation du sujet découle une historiographie plurielle que nous allons développer ici. Tout d'abord, l'historiographie de la Savoie s'enrichit au fil des commémorations tous les demi-siècles. En 2010, la célébration du cent-cinquantième a été l'occasion pour les chercheurs spécialistes du sujet de se réunir et de compléter l'historiographie disponible. L'événement étant bien connu au niveau local, les objectifs de ces colloques, notamment de celui réunit le 18, 19 et 20 mars 2009, sont de mieux connaître la dimension diplomatique de l'événement et de compléter les connaissances sur l'implication des autres puissances européennes dans l'affaire, notamment la Prusse, l'Autriche et la Russie, jusqu'ici délaissées<sup>18</sup>, mais aussi de considérer l'événement dans un temps plus long, qui prendrait en compte les profondes mutations économiques et sociales que connaît la

---

<sup>14</sup> *Ibid.*

<sup>15</sup> E. Anceau, « Napoléon III et l'annexion de la Savoie », art cit.

<sup>16</sup> S. Milbach, « L'annexion de la Savoie à la France. Quelques perspectives historiographiques. », art cit.

<sup>17</sup> E. Anceau, « Napoléon III et l'annexion de la Savoie », art cit.

<sup>18</sup> S. Milbach, « L'annexion de la Savoie à la France. Quelques perspectives historiographiques. », art cit.



population savoyarde<sup>19</sup>. Ce rapprochement ne s'effectue d'ailleurs pas que par la langue, comme cela est souvent rappelé par la presse annexionniste et française, mais aussi « un long processus antérieur de rapprochement identitaire »<sup>20</sup>. Jusqu'alors, l'historiographie se contentait de fournir une histoire globale de l'annexion, mais incomplète. Paul Guichonnet fait office de référence pour cette question, avec des ouvrages de références publiés entre 1960 et 2009. Il met de côté la prétendue participation active de la population héritée des historiens locaux et intègre les tractations diplomatiques dans les débats politiques autour de l'annexion. Il en ressort que le plébiscite est une formalité, car l'annexion a été décidée en amont entre les grandes puissances, surtout conjointement entre la France et le Piémont, et que la population a été unanime dans le choix de rejoindre la France, sentiment renforcé par la campagne massive de persuasion mise en place par Napoléon III<sup>21</sup>. Notre analyse contribuera à montrer les tractations diplomatiques entre États européens, en ne s'arrêtant pas seulement aux décideurs, mais aussi aux pays exerçant une influence indirecte sur l'affaire.

Dans l'historiographie moderne, on note aussi que « Nice et la Savoie sont considérées comme des périphéries historiographiques »<sup>22</sup>. Nous tenterons alors de reconsidérer cette doxa, en replaçant l'événement dans un contexte européen en pleine mutation, qui constitue le « temps moyen » dans lequel s'insère notre affaire. L'historiographie concernant l'Europe est logiquement plus fournie que celle sur la Savoie. Nous nous contenterons de rappeler que la période qui nous concerne est rythmée par le « concert européen », une réalité historique aujourd'hui admise par les chercheurs. Bien que le terme apparaisse en 1830, il débute bien à partir de 1815 et représente un « nouveau système de relations entre les États »<sup>23</sup>. L'idée d'équilibre européen est au centre de ce système, bien qu'elle soit antérieure. La grande nouveauté réside dans l'émergence d'un « droit public européen »<sup>24</sup>, qui régit les relations entre les États, et qui doit être respecté dans l'optique de préserver la paix en Europe. Son efficacité est discutée, mais pas sa réalité, qui représente pour certains auteurs, notamment

---

<sup>19</sup> *Ibid.*

<sup>20</sup> Denis Varaschin, « Préface » dans *Aux sources de l'histoire de l'annexion de la Savoie*, Peter Lang., s.l., 2009, p.

<sup>21</sup> Paul Guichonnet, « Le Plébiscite d'annexion de la Savoie (1860). Une relecture critique. » dans *Chemins d'histoire alpine. Mélanges dédiés à la mémoire de Roger Devos.*, Association des amis de Roger Devos., Annecy, Archives départementales de la Haute-Savoie, 1997, p. 383-402.

<sup>22</sup> S. Milbach, « L'annexion de la Savoie à la France. Quelques perspectives historiographiques. », art cit.

<sup>23</sup> Jacques-Alain de Sédouy, « Avant-propos » dans *Le concert européen. Aux origines de l'Europe (1814-1914)*, Fayard., s.l., 2009, p.

<sup>24</sup> *Ibid.*

Paul W. Schroeder, une « révolution des relations internationales »<sup>25</sup>. La complexité de ce système se retrouve dans la pluralité des termes utilisés, à l'époque étudiée et aujourd'hui : « équilibre européen », « système européen », « ordre européen »... La notion de « système européen » permet au moins de comprendre que l'Europe du XIX<sup>e</sup> siècle se fonde sur des relations bi et multilatérales entre les pays et une multiplicité d'accords et de traités<sup>26</sup>. Concernant son efficacité, c'est pour la période après 1851 que le débat historiographique débute. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, une série d'événements fait émerger les nationalismes et le concept de nation, qui passe pour les peuples européens avant toute considération européenne<sup>27</sup>. Certains auteurs pensent alors que le concert européen passe alors au second plan, idée renforcée par le processus d'unification italienne puis allemande, en total contradiction avec les termes juridiques décidés en 1815 lors du Congrès de Vienne. Pour d'autres, il permet à l'Europe d'éviter tout conflit d'envergure jusqu'à 1914. Dans tous les cas, il se transforme, et tolère une certaine souplesse. C'est le cas avec l'annexion de la Savoie. La question savoyarde est dans concerne toutes les grandes puissances européennes justement parce qu'elle menace l'équilibre européen. Napoléon III, en grand défenseur de l'idée de nation<sup>28</sup>, lorgne depuis longtemps sur la Savoie, annexée lors du première Empire, dans l'optique de compléter les « frontières naturelles » de la France. Sa capacité à gérer l'affaire de façon bilatérale démontre la faiblesse du concert. L'événement est même considéré par certains auteurs spécialistes de la question savoyarde comme « le coup d'envoi donné à l'effondrement du Concert européen »<sup>29</sup>. Napoléon III joue aussi avec le Congrès, notifiant jusqu'à la ratification du traité de Turin sa volonté de ne pas agir sans l'approbation des puissances européennes et on parle même fréquemment de la réunion d'un congrès où les Etats débâterait de la question. L'agilité et la rapidité d'exécution de l'affaire, portées aussi par le dynamique ministre des Affaires étrangères français Thouvenel évitent à Napoléon III de passer par cette étape. C'est aussi la première application du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et l'apparition de la consultation de la population dans les affaires d'Etat, bien que symbolique, chère à Cavour. Nous essayerons de poursuivre l'idée que l'annexion de la

---

<sup>25</sup> Georges-Henri Soutou, « Concert européen, système européen, ordre européen » dans *Pour l'Histoire des relations internationales*, Presses Universitaires de France., s.l., 2012, p. 565-577.

<sup>26</sup> *Ibid.*

<sup>27</sup> Georges-Henri Soutou, « Introduction » dans *L'Europe de 1815 à nos jours*, Presses Universitaires de France., s.l., 2009, p.

<sup>28</sup> Serge Berstein et Pierre Milza, « Napoléon III et l'Europe des nationalités » dans *Nationalismes et concert européen (1815-1919)*, Hatier., s.l., 1995, vol.4, p.

<sup>29</sup> Monique Constant, « La négociation du traité de Turin » dans *1860 : La Savoie, la France, l'Europe*, Peter Lang., s.l., 2012, p. 407-422.

Savoie porte un sérieux coup à la légitimité du Concert européen, sans pour autant porter à sa perte.

Le concept de « frontières naturelles » est essentiel pour comprendre notre étude. C'est pourquoi nous devons nous interroger sur l'historiographie liée aux frontières pour réfléchir à l'importance de ce terme. Nous devons faire preuve de synthèse pour cette question, l'Histoire des territoires et des frontières est riche et nous n'avons pas le besoin ni les moyens d'en faire un descriptif détaillé dans cette étude. Contentons-nous de rappeler que l'historiographie affirme que l'usage du concept se justifie pour les contemporains, mais moins aujourd'hui. On considère qu'il a seulement permis à Napoléon III d'obtenir la Savoie et Nice<sup>30</sup> et que cette annexion n'est que la dernière étape d'un « long processus formateur » indépendant d'un quelconque programme politique<sup>31</sup>. Dans l'historiographie du XIX<sup>e</sup> siècle, la « frontière naturelle » justifie un système de défense cohérent matérialisé par des frontières géographiques contraignantes, empêchant un mouvement de population en cas de guerre, et de façon plus complexe à une représentation contemporaine fondée sur des croyances de droits naturels. Il crée surtout un consensus entre les idées révolutionnaires, monarchiques et impériales, notamment porté sur la préservation des territoires rhénans<sup>32</sup>. Dès les années 1880, Auguste Lognon affirme que l'annexion de la Savoie et de Nice conclue un « processus logique » de formation de l'Etat français, conforté par la notion de sol et d'« antiques limites » du territoire français ce qui correspond assez bien à l'historiographie actuelle<sup>33</sup>. Ce concept est essentiel pour comprendre l'argumentaire des Français, notamment auprès de la presse et des puissances étrangères.

Pour ce qui est de notre support de sources, l'historiographie affirme que la presse a une importance politique capitale au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Devant son influence, l'Etat édite des lois permettant de l'encadrer. La loi de Serre de 1819 clarifie les délits et crimes de presse et son contenu varie peu jusqu'à la troisième république<sup>34</sup>. On affirme aujourd'hui que l'influence de la presse est indéniable dans les affaires diplomatiques. La diversité des titres,

---

<sup>30</sup> S. Berstein et P. Milza, « Napoléon III et l'Europe des nationalités », art cit.

<sup>31</sup> Michel Foucher, « Un modèle géopolitique français » dans *Fronts et frontières. Un tour du monde géopolitique*, s.l., 1988, p. 65-70.

<sup>32</sup> *Ibid.*

<sup>33</sup> Sylvain Venayre, « Le sol et ses frontières. L'invention des frontières naturelles. » dans *Les origines de la France. Quand les historiens racontaient la nation.*, Seuil., s.l., 2013, p.

<sup>34</sup> Vincent Robert, « Lois, censure et liberté » dans *La civilisation du journal. Histoire culturelle et littéraire de la presse française au XIX<sup>e</sup> siècle*, Nouveau Monde., Paris, 2011, p. 61-97.

l'efficacité de la presse d'opposition mais aussi celle du pouvoir y contribue<sup>35</sup>. Bien qu'on parle surtout d'âge d'or de la presse à partir de 1881, son influence politique n'est pas à prouver en 1860. La suspension de la liberté de la presse par Charles X est l'une des raisons qui mèneront à la révolution de Juillet en 1830. En Angleterre, les progrès techniques liées à l'imprimerie, l'augmentation et la segmentation des lecteurs dans la première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle ont largement contribué au succès de la presse et à son importance politique. On trouve dans les feuilles anglaises des articles de talentueux politiciens, des hommes de lettres, des avocats...<sup>36</sup>.

Bien que notre étude se focalisera sur les dernières étapes menant à l'achèvement du processus d'annexion, il faut rapidement rappeler qu'il prend racine bien avant 1860 et que les événements de 1860 en constituent la phase finale. Le choix de cette étude temporelle réduite est en effet critiquable mais a été décidé devant l'étendue des sources à étudier pour la période longue. Cela est regrettable parce que l'historiographie actuelle tend à analyser l'affaire dans le temps long, au minimum depuis 1848 et le Statut albertin. Néanmoins, on retient le « temps court du jeu diplomatique »<sup>37</sup> qui rentre dans le cadre de notre étude. On retiendra alors la deuxième séquence chronologique relevée par Sylvain Milbach, de juillet 1858, date à laquelle a lieu l'entrevue de Plombières entre Cavour et Napoléon III jusqu'au premier janvier 1861<sup>38</sup>. En réalité, les premiers articles de presse mentionnant l'annexion de la Savoie apparaissent dans la presse française et européenne seulement à la fin 1859, voire au début de l'année 1860 pour certaines feuilles. Il en est de même pour la fin de l'année 1860. Après la ratification du traité en juin 1860, l'intérêt des journaux pour l'affaire décroît subitement, laissant place aux affaires de la péninsule italienne. Nous avons retenu pour notre étude 3 journaux, deux anglais et un français, pour un total de 637 articles, dont 109 pour le *Siècle*, 282 pour le *Times* et 165 pour le *Morning Post*. L'objectif étant de parvenir à réaliser un tour global des opinions en Europe concernant l'annexion de la Savoie. Nous ne nous priverons pas d'analyser aussi les articles reportés dans la presse provenant d'autres journaux étrangers, pratique répandue au XIX<sup>ème</sup> siècle. Cela viendra compléter notre étude avec des articles d'autres pays et d'autres opinions que nous n'avons pas retenu dans notre corpus initial. Dans un premier temps, nous avons retenu un journal français, *Le Siècle*. L'intérêt de ce journal et

---

<sup>35</sup> Vincent Robert, « Périodiser : Paysages politiques, cohérences médiatiques. » dans *La civilisation du journal. Histoire culturelle et littéraire de la presse française au xix<sup>e</sup> siècle*, Nouveau Monde., Paris, 2011, p. 61-97.

<sup>36</sup> Joanne Shattock, « Introduction » dans *Journalism and the Periodical Press in Nineteenth-Century Britain*, Cambridge University Press., s.l., 2017, p.

<sup>37</sup> D. Varaschin, « Préface », art cit.

<sup>38</sup> S. Milbach, « L'annexion de la Savoie à la France. Quelques perspectives historiographiques. », art cit.

qu'il prétend à l'origine avoir une ligne éditoriale déliée d'un parti politique, idée développée à l'origine par Emile de Girardin, fondateur de *La Presse*, journal concurrent<sup>39</sup>, mais possédant des similitudes éditoriales. Les lecteurs peuvent ainsi avoir une vision d'ensemble de l'actualité. *Le Siècle* est fondé en 1836 et est de tendance républicaine, mais toléré par le régime impérial, avec un contrôle sévère. Le journal connaît son heure de gloire sous le Second Empire et tire à 52 300 exemplaires par jour<sup>40</sup>. Il est lu par la bourgeoisie modérée. Le journal est pro-annexion, et évoque régulièrement les arguments des « frontières naturelles », de la volonté des Savoyards de rejoindre la France et des liens culturels qu'ils partagent avec elle. Du côté de la presse britannique, nous avons retenu deux journaux concurrents. Dans un premier temps, le célèbre *The Times*. Il est créé en 1785 par John Walter. Il prend la forme d'une feuille de 12 pages en 1803. Il adopte une position libérale dès la nomination de Thomas Barnes en 1817. En 1860, c'est son successeur John T. Delane qui est le rédacteur en chef du journal. Son utilisation des nouvelles technologies comme la presse rotative lui permet un important tirage et la qualité de ses articles et de ses correspondances font de lui le journal le plus diffusé en Angleterre. Il prend position contre l'annexion et la politique extérieure de la France, et prend la défense du gouvernement libéral de Palmerston alors en place. L'autre journal retenu est *The Morning Post*. Il est fondé en 1772. Sa tendance conservatrice et sa ligne éditoriale en concurrence avec le *Times* nous permet d'avoir une vision contrastée de la politique et de l'opinion publique anglaise. Il n'est pas nécessairement pour l'annexion, mais il ne trouve pas non plus d'argument suffisamment efficace pour lutter contre.

Nous tirons de ces sources une analyse à l'échelle européenne de l'annexion de la Savoie. Nous nous demanderons en quoi elle n'est pas qu'un fait anecdotique dans l'Histoire de l'Europe et qu'elle ouvre la voie à une redéfinition des relations en Europe, en remettant en cause la légitimité du Congrès européen mais aussi en compromettant les relations entre la France et l'Angleterre, freinant le rapprochement amorcé depuis la Guerre de Crimée conclue en 1856. Nous tenterons aussi de démontrer que l'événement et ses tractations diplomatiques portent les fruits d'un basculement des puissances en Europe, devant l'incapacité des Anglais à faire régner l'équilibre sur le continent, et l'habileté diplomatique des Prussiens qui préparent la constitution de l'Allemagne. Nous nous efforcerons de montrer que l'affaire fait parler dans les chambres européennes et que ces tractations diplomatiques occupent une place

---

<sup>39</sup> Judith Lyon-Caen, « Lecteurs et lectures : les usages de la presse au XIX<sup>e</sup> siècle. » dans *La civilisation du journal. Histoire culturelle et littéraire de la presse française au XIX<sup>e</sup> siècle*, Nouveau Monde., Paris, 2011, p.

<sup>40</sup> Roger Bellet, *Presse et journalisme sous le Second Empire.*, Armand Colin., Paris, 1967.

proéminente dans la presse européenne. Ces études nous mèneront aussi à nous interroger quant à l'importance du Concert européen après 1851 et de l'importance de l'opinion publique dans les affaires politiques.

Nous verrons dans un premier temps que l'Annexion de la Savoie est la source de nombreuses tensions en Europe, déjà agitée par la situation en Italie et qu'elle révèle les difficultés qu'ont les Etats à adopter une politique commune et à faire respecter les traités de 1815. Nous verrons ensuite que l'annexion n'a rien d'anecdotique, qu'elle revêt d'une importance capitale dans l'appréhension de la politique européenne, notamment en raison de la politique extérieure de Napoléon III. Enfin, nous évoquerons l'influence réelle, mais relative, de l'opinion publique et de la presse dans les tractations diplomatiques autour de l'annexion.

## Première partie : Tensions en Europe : l'annexion de la Savoie, une poudrière.

Dans cette première partie, nous nous intéresserons à la manière dont l'annexion de la Savoie est un révélateur des tensions et de la difficile existence d'un « ordre » en Europe, qui suit les traités de Vienne de 1815, rejoint par la France en 1818<sup>41</sup>. Elle représente en effet un événement qui va agiter les puissances européennes, notamment les principales concernées, France et Piémont mais, mais surtout l'Angleterre, et qui va se révéler être au cœur d'un ensemble de questionnement autour de la légitimité du « concert européen » et de la montée des problématiques liées aux nationalités, thèmes chers à Napoléon III.

En effet, l'événement intervient dans une période contrastée pour le concert européen. Dans la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, il est menacé par les aspirations nationalistes et compromettent la « solidarité européenne »<sup>42</sup>. Napoléon III est l'un des grands acteurs de ce désir de renversement du congrès, et la volonté de Piémont de procéder à l'annexion de la péninsule italienne se fait dans un esprit combatif plus que pacifique. En réalité, il connaît déjà certains accrochages qui le fragilise sans le remettre en question. On citera brièvement l'Indépendance belge, la révolte en Pologne de 1830, suivi de crises en Allemagne, et évidemment la Campagne d'Italie de 1859 qui précédera sa formation. Ces difficultés qu'a le concert à gérer des affaires, Napoléon III en a conscience et il s'efforce à repenser la question de la paix en Europe, notamment pour mettre en avant les intérêts français. Il trouve le Concert obsolète devant sa vision de l'Europe, une Europe où la grandeur de la France est restaurée, et où « le principe de souveraineté du peuple et le droit reconnu aux nationalités de disposer de leur propre sort »<sup>43</sup> prévaut. L'annexion de la Savoie met en exergue cette volonté et est l'une des grandes victoires, si ce n'est la seule, de Napoléon III dans son projet de reconfiguration de la carte de l'Europe, du moins dans l'intérêt de la France.

---

<sup>41</sup> J.-A. de Sédouy, « Avant-propos », art cit.18

<sup>42</sup> *Ibid.*

<sup>43</sup> Pierre Milza, « Premiers succès de la politique extérieur » dans *Napoléon III*, Perrin., s.l., 2004, p. 366-400.306

## Chapitre 1 : L'annexion de la Savoie révèle les difficultés de cohésion en Europe pour prendre des décisions collectives.

La lenteur des prises de décisions dans les Etats.

On pourra s'étonner de la vitesse à laquelle l'affaire de Savoie est expédiée. Finalement, Napoléon III fait l'annonce officielle de son désir d'annexer le versant ouest des Alpes le 1 mars 1860, dans un discours devant les députés et les sénateurs et reporté le lendemain dans la presse, pour un accord officiel entre le Piémont et la France le 24 mars, un plébiscite organisé le 22 et 23 avril en Savoie, et une prise de contrôle du territoire le 14 juin<sup>44</sup>. Malgré cela, les résistances existent et dévoilent les difficultés européennes à prendre une décision commune rapide dans l'affaire, ce qui est contraire aux principes du Concert européen, qui contraint les Etats à se réunir et à se mettre d'accord, surtout lorsqu'elle concerne un réarrangement des frontières territoriales pourtant fixées en 1815. C'est notamment le cas en Angleterre, où la question occupe lascivement les chambres des Lords et des Communes du 28 janvier 1860 et au moins jusqu'au 20 juin 1860, de façon quasi-discontinu. La première fois, Lord Normanby demande au gouvernement s'« il a des informations concernant l'existence d'un traité entre la France et la Sardaigne évoqué par la presse française officielle pour l'annexion du duché de Savoie et le comté de Nice »<sup>45</sup>. Ce à quoi on lui répond par la négative. Dans le cadre chronologique de notre étude, la dernière trace du sujet dans les discussions des chambres concerne la résolution de l'affaire et une question de Sir Robert Peel sur l'éventuelle tenue d'un congrès autour de la question suisse, sensiblement liée à la question savoyarde. Ici aussi, on lui répond par la négative<sup>46</sup>. Ces longueurs en Angleterre s'explique en partie par les inquiétudes entourant la situation de la Suisse, qui reste au cœur des débats dans les Chambres du Parlement après la décision d'annexer. On observe une certaine lassitude vis-à-vis de la question, au sein de l'opinion publique notamment. Le correspondant à Turin du *Times* en a bien conscience :

---

<sup>44</sup> Emile de la Bédollière, « Courrier », *Le Siècle*, 13 juin 1860

<sup>45</sup> De l'anglais "Lord Normanby inquired of Her Majesty's Government whether they had any information as to the treaty stated by the Ministerial journals in Paris to exist between France and Sardinia for the annexation of the Duchy of Savoy and the county of Nice to the dominion of the Emperor of the French", « In the House of Lords », *The Times*, 28 janv. 1860

<sup>46</sup> « Annexation of Savoy », *The Morning Post*, 20 juin 1860



« Je suis conscient que tous nos lecteurs anglais doivent être fatigués de la question de la Savoie et de Nice. Je sais combien il est difficile pour chaque être censé, dans une société remuante, de s'appesantir sur ce sujet et de remuer le couteau dans la plaie. »<sup>47</sup>

L'affaire traîne en longueur, sans que les lecteurs ne comprennent vraiment pourquoi le sujet occupe encore les membres du gouvernement alors que la question aurait dû se conclure rapidement. Ici aussi, on note le temps de réaction du gouvernement britannique qui peine à trouver des solutions face à cette crise. Tout au long de l'affaire, la stabilité du cabinet Palmerston est menacée, car il y a une perte de crédibilité au sein des parlements vis-à-vis de la politique extérieure du gouvernement. Les chambres britanniques suspendent d'ailleurs la signature du traité de libre-échange dit Cobden-Chevalier entre l'Angleterre et la France, ce qui fragilise encore plus la position du cabinet<sup>48</sup>. Alors que les premières questions concernant une éventuelle annexion de la Savoie parviennent aux chambres britanniques à la fin du mois de juin 1859 et qu'aucune réponse n'y est apportée, on sait déjà à la fin du mois de janvier 1860 que la France se tient prêt à la réaliser. On peut apporter la preuve de la connaissance de la volonté française sur les territoires savoyards par les Anglais en relevant le fait que la presse britannique sait que le gouvernement de Napoléon III entreprend le recueil de tous les documents et archives relatives aux précédentes annexions de la Savoie<sup>49</sup>. Ce dernier prépare le terrain en prévoyant un combat politique et juridique, une agilité dont ne fait pas preuve l'Angleterre. La recherche de ces documents est aussi la preuve que Napoléon III compte bien se passer des traités de 1815 et de reconsidérer les frontières de la France du point de vue nationale, et veut donc prouver que la Savoie a bien sa place au sein de l'Empire. Il prend en considération la période entre 1792 et 1815, où la Savoie formait deux départements distincts, celui des Alpes et celui du Mont-Blanc, qui faisait partie juridiquement de la jeune République française puis de l'Empire de Napoléon, ce qui renforce le désir de Napoléon III de redonner à la France son rayonnement impérial. A cette époque, les liens entre la France et la Savoie sont déjà indéniables. On souligne l'important flux d'échange d'hommes et d'idées entre 1789 et 1792<sup>50</sup>. Napoléon III, soutenu par son ministre des Affaires étrangères Edouard Thouvenel, nommé le 24 janvier 1860, revient largement sur ces arguments lors de la

---

<sup>47</sup> De l'anglais "I am aware how sick every English reader must be of the question of Savoy and Nice. I know how loth every sensible being is, in a stirring community, to dwell upon or revert to evils past cure", « Sardinia (from our own correspondent) », *The Times*, 14 avr. 1860

<sup>48</sup> M. Constant, « La négociation du traité de Turin », art cit.

<sup>49</sup> « France (from our own correspondent) », *The Times*, 30 janv. 1860p.

<sup>50</sup> C. Sorrel, « Deux "réunions" pour un destin français : la Savoie de 1792 à 1860. », art cit.

nouvelle campagne d'annexion, comme la presse française, notamment républicaine, d'ordinaire contestatrice :

« L'annexion de la Savoie à la France peut être considérée comme accomplie. La majorité des Français se félicite [...] de compter au nombre de nos compatriotes les habitants de ces contrées, qui, en 1792, ont salué avec tant d'enthousiasme le drapeau tricolore »<sup>51</sup>.

Au même moment, on se dispute encore à la Chambre des Communes en Angleterre, alors qu'on sait, comme le révèle le correspondant du *Morning Post* à Paris le 14 mars, que l'annexion « est sûre de se produire » et que ces discussions entraînent des « agacements inutiles » à cause d'une minorité de députés<sup>52</sup>. Le duo Palmerston-Russel, respectivement Premier ministre et Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères britanniques, sont accusés d'inefficacité et d'hésitations, quant à savoir quelle position adoptée face à la situation savoyarde<sup>53</sup>. Jusqu'à février 1860, Palmerston veut empêcher l'annexion et appuyer la Suisse. On assiste à des manœuvres de dissuasion de la part des diplomates et aristocrates italo-philés anglais notamment basés au Piémont. Mais l'objectif est de poursuivre le rapprochement franco-britannique et de maintenir un dialogue étroit avec le Piémont<sup>54</sup>. Après février, le gouvernement change de politique et défend publiquement ses positions. L'Angleterre défend aussi les « intérêts stratégiques » de la Confédération helvétique, notamment en voulant lui céder les régions du nord de la Savoie, à savoir le Chablais et le Faucigny, et de freiner les ambitions de la France sur d'éventuelles autres territoires, en particulier la Rhénanie<sup>55</sup>. Sur le continent, on accuse l'Angleterre de mener un double jeu, en approuvant en Italie ce qu'elle refuse en Savoie, à savoir l'annexion de territoires contre les directives des traités de 1815. C'est le cas de l'Autriche :

« Lorsque les Anglais invoquent les traités de 1815, ils ressemblent à quelqu'un qui voudrait se servir d'un vase qu'il aurait brisé lui-même. Pourquoi ces traités garantissent-ils la

---

<sup>51</sup> Emile de la Bédollière, « Courrier », *Le Siècle*, 20 mars 1860

<sup>52</sup> « From our own correspondent », *The Morning Post*, 14 mars 1860

<sup>53</sup> Patrick Louvier, « "I fear that the Savoy Question will give us trouble", le gouvernement Palmerston et l'annexion de la Savoie (juillet 1859-juillet 1860) » dans *1860 : La Savoie, la France, l'Europe*, Pierre Lang., s.l., 2012, p.

<sup>54</sup> *Ibid.*

<sup>55</sup> *Ibid.*

Savoie à la Sardaigne quand ils ne sont pas en état de conserver aux princes de Modène, de Parme et de Toscane, leurs pays ? »<sup>56</sup>.

Cette citation révèle une position critique de l'Angleterre, qui utilise des arguments contre la France qui sont finalement les mêmes que les siens quand il s'agit de la péninsule italienne. L'Angleterre aimerait en effet maintenir ses relations diplomatiques avec Cavour. Cela révèle aussi la position relativement claire de l'Autriche sur l'annexion de la Savoie dès son annonce par Napoléon III et jusqu'à la fin de l'affaire. Elle ne s'y opposera pas dès lors que les deux nations négocient librement la cession du territoire. On peut trouver une forme de rancœur de la part des Autrichiens, qui justifient aussi leur inaction par la passivité des autres puissances européennes à l'égard de son combat en Lombardie<sup>57</sup>. Cela témoigne aussi du déclin de leur influence diplomatique sur le continent. La Russie suit aussi cette politique, en partie parce que sa position diplomatique n'est pas non plus au mieux après sa récente défaite lors de la guerre de Crimée en 1856. Elle est dans l'expectative<sup>58</sup>, attendant de voir les positions des autres pays européens. Ces deux pays ne se font donc pas l'allié de la France, mais refuse aussi d'appuyer l'Angleterre et la Suisse concernant une éventuelle séparation du territoire savoyard. Elles maintiennent ainsi une position plutôt neutre, grâce à l'action de Thouvenel.

Quant à la Prusse, elle se place du côté de l'Angleterre contre le projet d'annexion. Elle ne peut l'approuver car elle acquiescerait indirectement à une politique d'agrandissement du territoire français, qui a des vues sur la Rhénanie<sup>59</sup>, province de l'Etat prussien d'une grande importance économique et stratégique. Dès janvier, la Prusse transmet au cabinet britannique son opposition à la cession de la Savoie. Elle maintient ses positions jusqu'à la fin de l'affaire, rejoignant l'avis de l'Angleterre sur la nécessité de protéger la neutralité de la Suisse. A l'annonce officiel de l'annexion, la presse Prusse s'agite. Certaines feuilles comme la *Gazette prussienne* ou la *Gazette de Cologne* témoignent de leur ferme opposition au projet. Cette dernière va même plus loin en revendiquant l'idée que l'Europe a « le droit et le devoir » d'agir contre « l'extension de la France »<sup>60</sup>. On note qu'il existe un accord entre Lord John Russel et le gouvernement prussien, sur le point de vue à adopter face à l'annexion. Russel révèle en effet à la chambre des Lords le 17 mars qu'il a des discussions intenses avec

---

<sup>56</sup> « Bulletin de l'extérieur - Autriche », *Le Siècle*, 7 mars 1860p.

<sup>57</sup> « France and Savoy », *The Morning Post*, 5 mars 1860p.

<sup>58</sup> « Bulletin de l'extérieur - Gazette de Cologne », *Le Siècle*, 11 mars 1860p.

<sup>59</sup> M. Constant, « La négociation du traité de Turin », art cit.

<sup>60</sup> Emile de la Bédollière, « Courrier », *Le Siècle*, 5 mars 1860p.

l'ambassadeur prussien à Londres, le comte Bernstorff et le ministre des Affaires étrangères Schleinitz<sup>61</sup>.

En définitif, on remarque que la prise de position des différents pays sur la question se fait rapidement et de manière définitive. Néanmoins, malgré le maintien d'une certaine cohérence dans les propos des dirigeants, les Etats européens ne parviendront jamais à trouver une position commune sur la question, étant donné les mauvaises relations bilatérales entre les quatre grandes puissances européennes. Comme nous le rapporte l'agence Havas dans l'édition du *Siècle* du 18 mars 1860, l'Autriche pense même que les quatre puissances européennes ne parviendront pas à un traité, compte tenu des divergences bilatérales entre eux<sup>62</sup>. La résolution de l'affaire se fera naturellement, avec le temps, sans qu'aucune des menaces des pays opposants ne soient mis à exécution. Le constat est clair, sur cette affaire, le Congrès européen a échoué.

L'obsolescence des traités de 1815.

Notre première analyse des relations entre les pays européens et la difficulté à trouver une solution collective témoigne de l'obsolescence des traités de 1815. En effet, ils ne parviennent plus à promouvoir la paix en Europe, entrave le processus de formation des Etats-nations et les ambitions de Napoléon III sur le continent. L'affaire de Savoie est un indice de l'effondrement de ce système, déjà fragilisé par les guerres d'indépendances italiennes de 1848 et surtout de 1859 et qui échouera plus tard à modérer le processus de formation de l'Etat allemand avec les guerres de 1866 et de 1870.

Après la défaite définitive de Napoléon Ier, les puissances européennes mettent en place des traités visant à pérenniser l'Europe et garantir l'« équilibre européen » tel qu'il existe sur le continent depuis le XVIIIème siècle<sup>63</sup>. L'objectif est d'ajouter une dimension juridique et une structuration des relations internationales, notamment des relations bilatérales et des congrès, pour rationaliser l'idée d'équilibre et la préserver au mieux. Les traités qui nous intéressent ici sont ceux de Paris de 1815, qui complète celui de 1814 et qui suit l'épisode des 100 jours, et l'Acte final du Congrès de Vienne, qui délimite les frontières des Etats sur le continent européen. Les traités de Paris concernent principalement la France. On

---

<sup>61</sup> « Savoy and Nice », *The Morning Post*, 17 mars 1860p.

<sup>62</sup> « Bulletin de l'extérieur », *Le Siècle*, 18 mars 1860p.

<sup>63</sup> G.-H. Soutou, « Concert européen, système européen, ordre européen », art cit.

l'a fait revenir à ses frontières du 1<sup>er</sup> janvier 1792, avec dans un premier la conservation de quelques territoires savoyards comme la sous-préfecture d'Annecy et de Chambéry appartenant à l'ancien département du Mont-Blanc<sup>64</sup>. Ce droit est suspendu lors du deuxième traité de 1815, qui ramène les frontières de la France cette fois-ci en 1790, et voit donc la Savoie et Nice revenir à la Sardaigne<sup>65</sup>. Le traité issu du Congrès de Vienne concerne les autres puissances européennes et plus petits entités territoriales. Néanmoins, certains articles vont avoir leur importance dans l'affaire, notamment l'article 92 qui traite de la neutralisation des territoires de la Savoie du Nord, comprenant les provinces du Chablais et du Faucigny, au profit de la Suisse. Le but est de garantir à la Suisse sa neutralité en cas de conflits entre puissances voisines, en empêchant l'accès de ces territoires à des troupes militaires, à l'exception des soldats suisses<sup>66</sup>. La cession de la Savoie et de Nice à la France remet donc en question des traités qui garantissent la stabilité politique du continent européen depuis 45 ans. C'est la raison principale qui fait de cette question une affaire qui va préoccuper à différents degrés les puissances européennes. Deux positions vont alors être adoptées par les principaux protagonistes. La France et les pro-annexionnistes vont mettre en avant l'obsolescence des traités, qui ne permettent pas de prendre en compte la montée du principe de nationalité en Europe et qui ont déjà été enfreints par les puissances continentales. Les opposants à l'annexion vont quant à eux défendre le Congrès européen et défendre les traités dans le but de préserver l'équilibre européen et freiner les ambitions territoriales de Napoléon III, qui peuvent sembler menaçante.

Dans la presse française annexionnistes, on s'interroge déjà sur les modalités des traités de 1815 et sur leur capacité à faire respecter la paix en Europe. Dans le cas de la campagne française en Italie, on lit dans le *Siècle* :

« Tant que les traités de 1815 subsisteront, la paix sera précaire. Cela seul est durable qui est fondé sur le droit, la justice, sur le grand principe de l'indépendance et de la liberté<sup>67</sup> ».

Louis Jourdan, à l'origine de cet article, exprime sa crainte quant à l'éventualité d'autres guerres qui pourraient se manifester si les modalités des traités restaient inchangées. Ils soulignent « l'injustice » qui a placé des territoires, la Lombardie et la Vénétie sous la domination de l'Empire Autrichien, contre le gré des populations « qui lui étaient

---

<sup>64</sup> *Traité de paix de Paris*, 30 mai 1814.

<sup>65</sup> *Traité de paix de Paris*, 20 novembre 1815.

<sup>66</sup> *Acte final du Congrès de Vienne*, 9 juin 1815.

<sup>67</sup> Louis Jourdan, « Le futur congrès et les traités de 1815 », *Le Siècle*, 8 juill. 1859p.

antipathique »<sup>68</sup>. La situation est quasiment la même pour la Savoie. La presse, républicaine notamment, soutient que les traités privent la France d'un territoire qui lui revient naturellement<sup>69</sup>. Mais ce qui questionne le plus la presse française, c'est la légitimité de ses traités. Emile de la Bédollière, rédacteur au *Siècle*, souligne que les traités de 1815 sont « déchirés <sup>70</sup> » et que des remaniements de territoires sont désormais à envisager pour respecter le vœu des populations et éviter d'autres conflits. Il se questionne aussi sur les précédentes violations des traités, qui sont pour lui d'une importance plus grande, et sur leur viabilité à long terme. Ils ne sont pour lui pas fait pour durer éternellement, et sans oublier la coopération européenne, il faut pouvoir les revoir, d'autant plus qu'il considère que la France a largement réparé ses torts de 1815<sup>71</sup>. Du côté de la presse britannique, on note que le *Morning Post* admet aussi que les traités de 1815 ne sont plus respectés, et évoque des exemples de violation du traité, comme au Pays-Bas ou à Cracovie. L'argument est soulevé contre les Tories, l'opposition au pouvoir britannique de Palmerston, et leur trop grande animosité envers la France. Le journal rappelle alors qu'il n'est pas nécessaire de faire la guerre à la France quand elle n'a pas eu lieu pour d'autres événements en contradiction avec les termes des traités<sup>72</sup>. Il prédit aussi que les Etats négocient sur la question selon leurs propres intérêts et « non par suite du respect qu'elles ont séparément démontré pour le traité de Vienne ». Démonstration implacable du manque de coopération à l'échelle européenne. Bien que le journal souligne aussi que seul l'Angleterre a su respecter les termes des traités jusqu'à présent, il omet qu'elle soutient la politique piémontaise d'annexion dans la péninsule italienne, aussi contraire aux traités de 1815.

La suite de cet article est aussi intéressante car il admet que le parlement peut quand même librement demander aux Etats de respecter les traités et de les mener à la discussion collective. C'est précisément la position des autres pays européens sur la question. Que les puissances menacent à la France de cesser le processus d'annexion ou non, elles demandent toutes une consultation collective pour qu'elle respecte les traités. La réalité est que le Concert européen évolue, sous l'impulsion de Napoléon III. L'objectif désormais est de maintenir la paix en Europe malgré l'évolution des frontières nationales<sup>73</sup>. Il cherche à se défaire des traités de 1815 qu'ils trouvent trop contraignant pour la France. Il n'hésite pas à se passer de

---

<sup>68</sup> *Ibid.*

<sup>69</sup> G.-H. Soutou, « 1852-1871 : capitalisme, libéralisme, nationalités », art cit.

<sup>70</sup> Emile de la Bédollière, « Courrier », *Le Siècle*, 10 déc. 1859p.

<sup>71</sup> Emile de la Bédollière, « Courrier », *Le Siècle*, 25 mars 1860p.

<sup>72</sup> « In the House of the Lords », *The Morning Post*, 9 mars 1860p.

<sup>73</sup> G.-H. Soutou, « 1852-1871 : capitalisme, libéralisme, nationalités », art cit.

l'avis des puissances s'ils ne sont pas en accord avec ses intérêts et ceux de la France. C'est le cas depuis la campagne d'Italie. Dans un discours prononcé à la réception de Saint-Cloud à l'occasion de la paix en Italie le 20 juillet 1860, il affirme que « Pour servir l'indépendance italienne, j'ai fait la guerre contre le gré de l'Europe ; dès que les destinées de mon pays ont pu être en péril, j'ai fait la paix »<sup>74</sup>. Il poursuit la même politique en Savoie, en annonçant la volonté d'annexer la Savoie. Il promet de soumettre l'affaire devant le tribunal de l'Europe, mais il cherche avant tout à mettre les puissances « devant le fait accompli »<sup>75</sup>. Il y a un changement de paradigme en Europe, voulu par Napoléon III, mais conforté indirectement par la passivité de l'Autriche et la Russie :

« Le cabinet autrichien, comme le cabinet russe, ne fera pas d'objection à l'annexion, si elle est bien le résultat d'une libre cession du Piémont, et non d'un suffrage universel. »<sup>76</sup>

Une autre preuve de la faiblesse des mesures prises lors du Congrès de Vienne est l'omniprésence des discussions bilatérales lors de l'affaire, révélée dans l'article cité ci-dessus. En effet, les négociations se font surtout de manière bilatérale et non par le biais de congrès et conférences. Il y en a bien un de prévu sur toute la durée de l'affaire, mais ses objectifs évoluent, si bien qu'il ne doit que venir soumettre l'annexion à la ratification des puissances européennes et à la protection de la neutralité suisse. Finalement, il n'y aura pas de congrès du tout sur la question savoyarde. On privilégie la politique de cabinet. Comme en témoigne le *Constitutionnel* :

« à Saint-Petersbourg, à Vienne et à Berlin, on comprendra que l'annexion de la Savoie et du comté de Nice ne concerne directement que la France et la Sardaigne ».

Or d'après Soutou, le Concert européen se met aussi en place pour éviter cette politique de cabinet nuisible à la pacification du continent<sup>77</sup>. Mais c'est bien le bilatéralisme qui l'emporte dans toutes cette affaire. Quoiqu'il en soit, les traités ne permettent plus à l'Europe de trouver des solutions collectives et de maintenir une politique commune forte, comme le précise *l'Ost Deutsche Post*, journal prussien, pragmatique :

« Nous voudrions que l'annexion de la Savoie à la France fût déjà un fait accompli. Comme tous les indicateurs le prouvent, personne ne l'empêchera ; les vaines déclamations,

---

<sup>74</sup> « Discours de Napoléon III du 20 juillet 1859 à la réception de Saint-Cloud », *Le Siècle*, 21 juill. 1859p.

<sup>75</sup> E. Anceau, « Napoléon III et l'annexion de la Savoie », art cit.

<sup>76</sup> « Reuter's telegrams », *The Morning Post*, 12 avr. 1860p.

<sup>77</sup> G.-H. Soutou, « Concert européen, système européen, ordre européen », art cit.

interpellations et démonstrations de l'opposition anglaise ne font que mettre en lumière [...] la faiblesse de l'Europe<sup>78</sup> »

L'obsolescence des traités révèle surtout l'absence de cohésion en Europe, mais aussi l'agilité diplomatique de Napoléon III sur l'affaire, qui lui permet de mener à bien sa politique de redéfinition du Concert européen.

L'apogée diplomatique du Second Empire ?

La lenteur de la prise de décision dans les Etats et la redéfinition de facto du Congrès de Vienne sont en partie dû à l'habileté politique et diplomatique de Napoléon III, qui mène l'affaire seul et comme il l'entend. L'historiographie actuelle le considère comme ayant eu un rôle majeur dans l'annexion, voire qu'il est le principal protagoniste de l'affaire, d'après Guichonnet<sup>79</sup>. Sa volonté de détruire les traités de 1815 est réel et il veut réaliser la politique des nationalités sur le continent européen. L'annexion de la Savoie et de Nice est obtenu dans ce sens, même si c'est la seule manifestation concrète de ses idées en faveur des nationalités.

L'efficacité de Napoléon III est perceptible dans la presse et les discussions dans les Chambres européennes. Il existe une réelle rupture entre ces discussions et les actes de l'empereur. Le meilleur exemple nous vient d'une édition du *Siècle*, daté du 2 mars 1860. C'est ce jour qu'est publié le discours officiel de l'Empereur sur ces velléités sur les territoires de Savoie. Dans la même édition, on trouve le report d'une fin de discussion à la Chambre des Communes, dans laquelle Lord Russel démontre que Napoléon III ne peut prétendre à ces territoires :

« [...] je pense que l'empereur, dans sa sagesse, hésitera à vouloir cette annexion. En effet, tout le monde le voit avec moi, il exciterait ainsi une défiance universelle<sup>80</sup> ».

L'argumentaire de Lord Russel continue en montrant que l'empereur des Français est d'une nature prudente et qu'il se préoccupe grandement des agitations qui pourrait surgir en Europe. Dans ce cas, il cesserait ses prétentions. Sur ce point, Lord Russel n'a pas tort, car Napoléon III ne désire pas créer un conflit autour de la question, et fonde son argument devant l'Europe

---

<sup>78</sup> « Bulletin de l'extérieur », *Le Siècle*, 22 mars 1860p.

<sup>79</sup> E. Anceau, « Napoléon III et l'annexion de la Savoie », art cit.

<sup>80</sup> « Parlement d'Angleterre », *Le Siècle*, 2 mars 1860p.



sur une nécessité de mettre la question sous la sanction de l'Europe<sup>81</sup>. Comme le précise l'*Indépendance Belge* dans le *Times* du 19 mars, on annonce dans le même article que la Savoie va être officiellement cédée à la France et que dans le même temps, la France prépare une circulaire détaillant les raisons de l'annexion aux autres puissances<sup>82</sup>. Napoléon III mène une politique visant à rassurer les puissances en permanence. Car s'il veut remettre en question le Congrès de Vienne, la coopération entre puissances doit rester au cœur des relations diplomatiques. La France veut quand même se baser sur le droit européen et faire intervenir les grandes puissances<sup>83</sup>. Même si le traité est conclu bilatéralement, l'objectif est de rassurer les grandes puissances sur ses intentions pacifistes.

Dans les faits, Napoléon III continue son projet dès lors que les protestations ne sont pas assez fortes pour interrompre le processus. Alors qu'il continue à négocier bilatéralement avec l'Italie, il ne reçoit aucune menace directe, et la tenue d'une conférence s'estompe avec le temps et l'apparition d'affaires plus pressantes. Les puissances qui n'ont rien mis en place concrètement pour arrêter Napoléon III et qui tarde à prendre une résolution commune, se retrouvent alors devant une situation de fait accompli. Une fois le traité de Turin signé et ratifié et le plébiscite remporté largement par les partisans de l'annexion, elles ne peuvent rien faire de plus que de ratifier l'annexion et éventuellement de militer une reconnaissance des droits de la Suisse sur les territoires neutralisés. Si un congrès devait encore avoir lieu, ce serait sur ces deux points qu'il interviendrait. La France se montre d'ailleurs ouverte à la discussion sur la Suisse et « accepterait toute nouvelle combinaison qui n'impliquerait point altération des droits acquis par le traité du 24 mars, ni le démembrement quelconque de la Savoie<sup>84</sup> ». En définitif, elle ne met jamais en question l'annexion de la Savoie, et bien qu'elle dit vouloir discuter sur la question suisse, elle ne fait pas de grandes concessions.

Le contexte intérieur est aussi favorable à l'empereur. Pierre Milza définit la période entre 1858 et 1861 comme étant l'apogée de l'Empire<sup>85</sup>, tant sur le plan économique et social que sur la politique extérieure. Le congrès de Paris du 30 mars 1856 contribue déjà à remettre la France sur le devant de la politique européenne. L'efficacité du corps diplomatique est une caractéristique du régime à son apogée. Selon l'expression de Yves Bruley, reprise par Milza, ils sont « les porte-parole d'une France qui avait su, avec eux, reconquérir sa place de grande

---

<sup>81</sup> E. Anceau, « Napoléon III et l'annexion de la Savoie », art cit.

<sup>82</sup> « Savoy and Nice », *The Times*, 19 mars 1860

<sup>83</sup> Emile de la Bédollière, « Courrier », *Le Siècle*, 5 mars 1860

<sup>84</sup> Dépêche de l'agence Reuter daté du 25 avril 1860.

<sup>85</sup> Pierre Milza, « L'apogée de l'Empire » dans *Napoléon III*, Perrin., s.l., 2004, p. 442-463.

puissance<sup>86</sup> ». La mission Laity en est la preuve. Armand Laity est un compagnon de longue date de Napoléon III, qu'il soutient lors de la tentative d'insurrection de Strasbourg en 1836. Il est chargé par ce dernier de la campagne de propagande visant à garantir le succès du plébiscite en Savoie, avec le titre de « commissaire impérial extraordinaire<sup>87</sup> ». Il arrive le 4 avril en Savoie et va rencontrer les politiques et religieux importants de la région, afin de porter les volontés de Napoléon III et de lui rapporter les désirs des populations, ce qui aura son importance notamment vis-à-vis des points de tensions qui peuvent exister en Savoie du Nord concernant les relations commerciales avec la Suisse. Bien que la mission puisse être vue comme un acte de propagande contraignant, elle est plutôt bien accueillie en Savoie. La presse anglaise s'intéresse de près à cette mission. Le *Morning Post* annonce que Laity prend la direction de la Savoie pour une « mission exceptionnelle<sup>88</sup> » le jour même de son départ. Le journal précise sa mission par le biais d'une dépêche du *Constitutionnel*. Elle consiste à faire des « observations préalables de l'organisation administrative<sup>89</sup> » de la Savoie. On témoigne du succès de la mission dans l'édition du 19 avril. Laity arrive à Annecy où on lui organise un banquet de bienvenue. Il en profite pour lire une dépêche au balcon du gouverneur d'Annecy annonçant la visite de l'empereur en mai ou en juin, alors que l'annexion n'a pas encore été approuvée par le plébiscite. L'agence Reuters précise que « plusieurs maisons étaient illuminées<sup>90</sup> », témoignant de l'affection de la population pour la France et ses approches. Le journal relève cependant une réception plus froide à Bonneville<sup>91</sup>. La ville est le bastion des partisans à un rattachement à la Suisse. A cette période, il milite toujours pour que les relations commerciales avec ce pays soient maintenues. Elle fait partie de la province du Faucigny, qui réalise une grande partie de ses échanges commerciaux avec le pays frontalier. On comprend alors les quelques ressentiments de la population. Mais la mission de Laity est justement de prendre en compte ces considérations et de les rapporter à l'empereur pour qu'il puisse trouver une solution adéquate. On comprend aussi que le *Morning Post* rapporte des informations favorables aux intérêts de la Suisse concernant la Savoie du Nord. Il est très

---

<sup>86</sup> P. Milza, « Premiers succès de la politique extérieur », art cit.

<sup>87</sup> Paul Guichonnet, dans *Histoire de l'annexion de la Savoie à la France et ses dossiers secrets*, Editions Horvath., s.l., 1982, p. 227.

<sup>88</sup> « M. Laity has been sent on an extraordinary mission to Savoy », « Reuter's telegrams », *The Morning Post*, 4 avr. 1860p.

<sup>89</sup> « Reuter's telegrams », *The Morning Post*, 7 avr. 1860p.

<sup>90</sup> De l'anglais "Several houses were illuminated", « Reuter's telegrams », *The Morning Post*, 19 avr. 1860p.

<sup>91</sup> « Reuter's telegrams - Switzerland », *The Morning Post*, 10 avr. 1860p.

proche du gouvernement Palmerston depuis 1849, notamment avec la nomination de Peter Borthwick, un de ses défenseurs, à la tête de l'édition<sup>92</sup>.

Napoléon III est aussi soutenu par le fraîchement nommé Edouard Thouvenel au poste de ministre des Affaires étrangères. Ce dernier est un allié fidèle de l'Empereur. Ils entretiennent une relation très proche et le ministre informe méthodiquement l'empereur des étapes de la négociation avec les différents pays européens<sup>93</sup>. Ces idées permettent aussi de trouver des solutions cohérentes, comme en Savoie du Nord. C'est en effet lui qui propose la zone de commerce pour les provinces du Chablais et du Faucigny avec la Suisse. Il ne cesse d'envoyer des dépêches aux dirigeants européens pour les rassurer et mettre en avant les arguments de l'empereur. Ces échanges sont nombreux et souvent relayés par la presse française et anglaise, qui associe souvent le ministre et son empereur. Il s'occupe aussi personnellement des affaires du Dr. Kern, ambassadeur suisse à Paris, en entretenant une correspondance avec lui et en collectant ses craintes concernant la Suisse. L'édition du 23 mars du *Siècle* constitue à cet égard un exemple intéressant. Le journal publie le même jour l'adresse de Thouvenel aux grandes puissances, rappelant les arguments choisis par la France pour prendre le contrôle de la Savoie, et une dépêche destinée au président du Conseil fédéral helvétique. Dans la première, il souligne l'importance des territoires savoyards dans le système de défense de la France avec la formation d'un puissant Etat à l'Est des Alpes. Il réfute les arguments concernant l'idée de nationalité et de frontières naturelles, et fait passer l'annexion comme une garantie pour la stabilité de l'Europe. Il n'est pas selon lui question de respecter ou non des traités, car dans tous les cas, la formation de l'Italie y est contraire<sup>94</sup>. Il retourne ainsi la situation à l'avantage de la France, en évitant de vexer les puissances européennes. Dans la note pour la Suisse, il est surpris de la réaction suisse à l'annexion en dépit « des témoignages d'intérêt et d'amitié qui auraient dû déterminer le conseil fédéral à placer sa confiance dans la justice de la France<sup>95</sup> ».

L'Autriche et la Russie acceptent l'annexion malgré les doutes concernant la neutralité suisse, grâce à l'assurance dont fait preuve Thouvenel concernant la réunion d'un congrès sur

---

<sup>92</sup> David Brown, « Compelling but not Controlling ? : Palmerston and the Press, 1846-1855 », *History*, 2001, vol. 86, n° 281, p. 41-61.

<sup>93</sup> M. Constant, « La négociation du traité de Turin », art cit.

<sup>94</sup> « Dépêche du ministre des affaires étrangères adressée aux représentants de l'empereur près les cours signataires de l'acte final du congrès de Vienne », *Le Siècle*, 23 mars 1860p.

<sup>95</sup> « Le ministre des affaires étrangères a également adressé la dépêche suivante au chargé d'affaires de France à Berne », *Le Siècle*, 23 mars 1860p.

la question. Il est le principal responsable du changement de politique de ces deux pays<sup>96</sup>. Après la prise de contrôle du territoire, l'Autriche assume que l'affaire doit être réglé bilatéralement comme on l'a vu précédemment. L'action de Thouvenel est soulignée et encensée par le corps législatif français, preuve du consensus politique autour de la question et de son efficacité :

« Quant aux grandes puissances continentales, si l'annexion de la Savoie avait pu leur inspirer quelques inquiétudes, elles ont dû être pleinement rassurées par les explications si nettes et si loyales de M. le ministre des affaires étrangères.<sup>97</sup> »

On note que l'orateur précise qu'il s'agit des puissances continentales. Avant cet éloge, il évoque l'Angleterre et la nécessité de poursuivre une bonne entente mutuelle. Elle représente un cas à part, dû à ses velléités sur la question et sur les rapports spéciaux qu'entretiennent les deux pays depuis la guerre de Crimée. L'Angleterre est aussi mise à part devant la difficulté qu'a la France à la convaincre du bienfait de l'annexion. Même si la presse anglaise souligne l'« éloquence<sup>98</sup> » de Thouvenel et malgré ses efforts, il ne parvient pas à rallier l'Angleterre. Autre échec de Thouvenel, le ralliement de la Prusse, peut-être à cause des trop grandes inquiétudes des Allemands à accepter une annexion qui pourrait survenir en Rhénanie :

« La réponse de la Prusse à la note de Mr. Thouvenel a été envoyée à Paris avant-hier. La Prusse désapprouve l'annexion de la Savoie à la France. La Suisse [...] a fait déposer un recours aux puissances. Ces droits doivent être examinés et protégés.<sup>99</sup> »

Son action et son efficacité sera récompensée par Napoléon III qui l'élève au rang de Grand-Croix de la légion d'honneur, le 14 juin 1860, le jour de la prise de contrôle de la Savoie.

---

<sup>96</sup> M. Constant, « La négociation du traité de Turin », art cit.

<sup>97</sup> Denis de Lagarde, « Corps législatif - Compte rendu », *Le Siècle*, 15 avr. 1860p.

<sup>98</sup> « London, Friday, April 6, 1860 », *The Times*, 6 avr. 1860p.

<sup>99</sup> De l'anglais « The reply of Prussia to M. Thouvenel's note was sent to Paris the day before yesterday. Prussia disapproves the annexation of Savoy to France. Switzerland [...] has made an appeal to the Powers. Those rights must be examined and protected », « Latest intelligence - Berlin », *The Times*, 30 mars 1860p.

## Chapitre 2 : Une annexion qui ne justifie pas de guerres, mais qui suspend l'avenir de la paix en Europe aux actions de Napoléon III.

Le souvenir des guerres napoléoniennes, sources d'inquiétude dans les journaux européens, réveillé par la rumeur de l'annexion.

L'ardeur dont fait preuve l'Angleterre pour le rejet de l'annexion de la Savoie et la volonté européenne d'agir selon les traités édictés en 1860 témoignent d'une peur globale de voir une nouvelle guerre généralisée éclater sur le continent. Le souvenir des guerres napoléoniennes qui ont ravagé l'Europe est encore présent dans les consciences. Le gouvernement de Lord John Russel maintient d'ailleurs que l'annexion se doit d'être contesté, ainsi que toutes les autres tentatives d'annexion, mais il soutient aussi devant les Tories que s'ils accèdent au pouvoir, ils se rendront bien vite compte « que l'Europe ne veut point la guerre »<sup>100</sup>. Emile de la Bédollière semble reporter ses paroles pour assurer, en tant que pro-annexionniste républicain, qu'aucune puissance européenne ne se lèvera contre la France sur cette question, et qu'une solution diplomatique et pacifique est la seule issue possible. Les termes de « coalition », de « confédération ennemie » ou de « grandes fédérations européennes » sont souvent évoqués dans les discours des Chambres et documents diplomatiques britanniques, témoignant de la persistance de la mémoire douloureuse des guerres napoléoniennes. Pourtant, on est bien conscient qu'il s'agit d'un événement grave. La presse prussienne s'en indigne. L'*Ost Deutsche Post* s'inquiète profondément du discours conquérant de Napoléon III le 1 mars :

« Nous doutons que la question de la Savoie puisse être résolue par voie diplomatique, et c'est parce que nous en doutons que la position de cette question comme affaire nationale, telle qu'elle résulte aujourd'hui du discours de l'empereur des Français, nous paraît un événement de la nature la plus grave »<sup>101</sup>.

Il en est de même du côté de l'Angleterre, l'annexion est considérée comme dangereuse pour la stabilité de l'Europe. L'évocation du sujet dans la Chambre des Lords conduit toujours à une discussion sur les traités de 1815 et la nécessité de les faire respecter. Cela invite indirectement à se remémorer les souvenirs de la guerre. Parfois de même manière directe dans la presse. Un éditorial du *Times*, daté 05 mars 1860, répond à la mise à

---

<sup>100</sup> Emile de la Bédollière, « Courrier », *Le Siècle*, 29 mars 1860p.

<sup>101</sup> Cité par Emile de la Bédollière, « Courrier », *Le Siècle*, 6 mars 1860p.

disposition par le gouvernement britannique des documents diplomatiques explicitant les volontés de la France vis-à-vis de l'annexion, cite Lord John<sup>102</sup> :

« [Il] deviendrait ainsi un objet de suspicion pour l'Europe, et déclencherait l'hostilité dont son oncle a été victime »<sup>103</sup>.

Il évoque ici Napoléon III, et ses velléités de conquêtes territoriales, prétextant d'après les Anglais de « la souveraineté des peuples »<sup>104</sup> pour amorcer un nouvel agrandissement du territoire français. Cela pourrait ainsi conduire à un renouveau de l'Empire napoléonien et des ravages qu'il induit, alors que l'affiliation familiale de Louis-Napoléon favorise un rapprochement. Notons encore une fois que toutes les voix ne s'accordent pas outre-Manche. Contrairement à la modération de Palmerston sur la question, les Tories accusent celui-ci de faiblesse et aimeraient une action plus virulente contre la France, soutenant que l'émergence d'un nouvel empire français ne fait pas de doute si Napoléon III continue d'annexer des territoires librement, sans réponse forte. D'autant plus qu'on est conscient que Napoléon III prend de l'envergure. Pour certains historiens, il est même au fait de sa puissance. C'est sur ce point que débute l'introduction du dictionnaire de l'annexion de la Savoie réalisé par Paul Guichonnet et Christian Sorrel, spécialistes de l'histoire savoyarde : « En 1860, Napoléon III est au fait de sa puissance et de sa popularité »<sup>105</sup>. Cela ne fait que renforcer les craintes dans les pays voisins et les comparaisons virulentes avec son oncle.

Ce paradoxe entre gravité de la question et refus catégorique de la guerre chez les puissances européennes souligne l'importance du traumatisme de la guerre. C'est aussi la raison pour laquelle on invoque sans cesse le Congrès de Vienne lors des débats au sein des chambres européennes ou dans les échanges diplomatiques. La nature même du Congrès est de préserver cette paix fragile mais nécessaire. Il est décidé par les quatre pays vainqueurs de Napoléon, contre sa politique et contre la France<sup>106</sup>. Concrètement, ces mesures visaient à prendre les mesures « les plus salutaires pour le repos et la prospérité des peuples et pour le

---

<sup>102</sup> *The Times* cite bien "Lord John", sans préciser s'il s'agit de Lord John Russel. La note de ce Lord John date du 05 juillet 1859, toujours selon le journal.

<sup>103</sup> De l'anglais « would thus become an object of suspicion to Europe, and kindle the hostility of which his uncle was the victim », *The Times*, 5 mars 1860p.

<sup>104</sup> « The sovereignty of the people », *The Times*, 7 février 1860

<sup>105</sup> Paul Guichonnet et Christian Sorrel, « Introduction » dans *La Savoie et l'Europe. 1860-2010, Dictionnaire historique de l'annexion.*, La Fontaine de Siloé., s.l., 2010, p.

<sup>106</sup> Jacques-Alain de Sédouy, « Le Concert européen », *Inflections*, 2016, n° 33, p. 61-66.

maintien de la paix en Europe »<sup>107</sup>. On comprend en lisant cette phrase que les défenseurs de la paix défendent ardemment le traité et ces décrets. D'autant plus que le système européen né du Congrès a aidé à résoudre plusieurs conflits territoriaux au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle. On citera notamment la reddition de la Russie dans la Guerre de Crimée à Paris en 1856 où la mise en place d'une libre-circulation sur le Rhin. Le « juste équilibre » européen, notion apparue après les traités de Westphalie en 1648, a été violemment rompu avec les guerres napoléoniennes. On aimerait naturellement que le Concert européen soit plus efficace que les précédents systèmes de garantie de la paix en Europe. D'autant plus que pour la première fois, un droit public européen est mis en place et est placé au-dessus des Etats<sup>108</sup>. C'est pourquoi on y attache autant d'importance dans la question de la Savoie, parce qu'on sait dans les grandes puissances héritières de la Coalition qu'un changement territorial, même de petite envergure, au profit de la France, peut faire basculer le continent dans la guerre. C'est aussi un argument utilisé au profit du gouvernement français. Thouvenel reprend le thème de la coalition pour renforcer les arguments sécuritaires en faveur de la Savoie. Les grandes puissances rivales assurent qu'un puissant pays comme la France n'a pas besoin d'acquérir la Savoie pour maintenir la sûreté de ses frontières, surtout devant un Etat qui vient de se créer et moins peuplé. Mais face à une coalition impliquant l'Italie, Thouvenel assure qu'une Savoie piémontaise serait un point d'ancrage essentiel pour les troupes ennemies :

« [...] la possession de tous les passages des Alpes lui permettrait [à l'Italie], dans le cas où ses alliances n'en feraient jamais notre adversaire, d'ouvrir l'accès de notre territoire à une armée étrangère ou de troubler, avec ses seules forces, la sécurité d'une partie importante de l'empire »<sup>109</sup>.

L'argument est aussi entendu du côté anglais. Lord John Russel le résume ainsi :

« Le danger auquel M. Thouvenel fait allusion est que la Sardaigne, seule ou agissant comme membre d'une confédération ennemie, pourrait envahir la France. »<sup>110</sup>

Dans cette même réponse, il profite pour rappeler qu'une coalition se crée contre la France uniquement lorsqu'elle agit en conquérante.

---

<sup>107</sup> Article VI, *Acte final du Congrès de Vienne*, *op. cit.*

<sup>108</sup> J.-A. de Sédouy, « Le Concert européen », *art. cit.*

<sup>109</sup> « Dépêche du ministre des affaires étrangères », *Le Siècle*, 23 mars 1860p.

<sup>110</sup> « Documents diplomatiques, 2.- Lord John Russel au comte Cowley », *Le Siècle*, 6 avr. 1860p.

On sait aussi que ce serait une compensation à la création d'un grand Etat italien voulu par l'Angleterre<sup>111</sup>. De conquérant dévastateur à victime d'une grande coalition, Thouvenel arrive à retourner la mémoire des guerres napoléoniennes à son avantage.

D'autant plus qu'on est conscient que Napoléon III prend de l'envergure. Pour certains historiens, il est même au fait de sa puissance. C'est sur ce point que débute l'introduction du dictionnaire de l'annexion de la Savoie cité ci-dessus : « En 1860, Napoléon III est au fait de sa puissance et de sa popularité »<sup>112</sup>. Cela ne fait que renforcer les craintes dans les pays voisins et les comparaisons virulentes avec son oncle.

Une guerre rapidement exclue dans les débats.

Néanmoins, une guerre est rapidement exclue des débats, et cela pour deux raisons majeures. Premièrement, l'événement ne justifie pas la guerre en soit, même s'il est considéré comme grave et qu'il attise la méfiance, notamment sur de potentielles autres annexions de territoires par la France. Deuxièmement, parce qu'on ne veut pas revivre les guerres napoléoniennes et on veut maintenir la dominance du système européen des congrès. Nous nous sommes déjà étalés sur ce point juste avant. Mais il y a une autre raison, une raison politique, surtout du côté anglais. Le gouvernement de Palmerston, face aux accusations des opposants tories quant à une supposée faiblesse de leur action, durci le ton en prenant des positions plus strictes sur le sujet<sup>113</sup>. Palmerston écarte définitivement les volontés guerroyantes de son opposition à la Chambre des Communes :

« Il existe dans la chambre un parti qui pense que si la Savoie est annexée à la France [...], notre devoir n'en serait pas moins de faire la guerre »<sup>114</sup>.

Le *Times* ajoute et commente :

« Il est évident, d'après l'attitude passive de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie, que si nous voulons prendre sur nous-mêmes d'empêcher cette annexion, nous serons seuls de

---

<sup>111</sup> M. Constant, « La négociation du traité de Turin », art cit.

<sup>112</sup> P. Guichonnet et C. Sorrel, « Introduction », art cit.

<sup>113</sup> P. Louvier, « "I fear that the Savoy Question will give us trouble", le gouvernement Palmerston et l'annexion de la Savoie (juillet 1859-juillet 1860) », art cit.

<sup>114</sup> Traduit de l'anglais : "There is a party in this House who think that on the question of the annexation of Savoy to France [...], it would still be the duty of this country to go to war.", *The Times*, 13 mars 1860, H. Lamarche, « Bulletin de l'Extérieur - Angleterre », *Le Siècle*, 15 mars 1860p.



notre bord, et l'entreprise où veut nous lancer M. Fitzgerald est en vérité une entreprise bien désespérée. »<sup>115</sup>.

Il légitime ainsi son pouvoir et ses prises de décisions vis-à-vis de la question savoyarde. Il rappelle aussi qu'à sa place, ses opposant Tories se rendrait vite compte que cette option n'est pas envisageable, notamment car l'Angleterre ne trouve pas de soutien infaillible dans cette affaire. Il espère aussi privilégier le dialogue avec la Confédération Helvétique pour maintenir la sécurité du Genevois et du Valais, prévenir de futures annexions françaises et pousser la France à céder le Chablais et le Faucigny, province savoyarde frontalière qui menace d'enclaver la confédération<sup>116</sup>.

Le *Times* soutient aussi que l'annexion serait « regrettable » mais « pas d'une importance vitale assez grande pour que les Anglais ou d'autres commencent la guerre. »<sup>117</sup>. Même si le gouvernement anglais a aussi pu faire preuve d'un excès de virulence quand il s'agit de dénoncer les conséquences et méfaits de l'annexion. C'est le cas notamment de Lord John Russel, ministre des Affaires étrangères de Palmerston, qui a pu utiliser des « phrases trop fortes [...] lorsqu'il a exposé les conséquences de l'annexion »<sup>118</sup>. En réalité, on cherche surtout à éviter la montée des tensions, du côté du gouvernement mais aussi de l'opposition Whig. Mr Whiteside soutient aussi qu'il « n'a pas l'intention d'attaquer personnellement Napoléon III d'une quelconque manière ni de prononcer un seul mot qui pourrait amener à la guerre. »<sup>119</sup>. Il est un juriste irlandais protestant proche du mouvement conservateur, notamment de Sir Joseph Napier, dont il prendra la place en tant que Member of Parliament à l'université de Dublin à la suite de sa nomination en tant que Lord Chancelier d'Irlande, ou de Disraeli au Parlement britannique<sup>120</sup>. En définitif, les débats à la Chambre se bornent à des joutes politiques plus qu'à une volonté commune de partir à la guerre contre Napoléon III. De toute façon, l'Angleterre ne prétend pas avoir les moyens de mener le combat sur le continent. A une période dominée par les idées libérales, on privilégie la diplomatie à la guerre, en favorisant notamment le développement du commerce. En parallèle,

---

<sup>115</sup> Traduit de l'anglais : "It is quite evident, from the passive attitude assumed by Austria, Prussia, and Russia, that, if we were to take upon ourselves to prevent the annexation, we must do so alone, and a hopeful project indeed it is to which Mr. Fitzgerald invites us" *Ibid.*

<sup>116</sup> P. Louvier, « "I fear that the Savoy Question will give us trouble", le gouvernement Palmerston et l'annexion de la Savoie (juillet 1859-juillet 1860) », art cit.

<sup>117</sup> « Télégraphie privée », *Le Siècle*, 1 mars 1860p.

<sup>118</sup> *Ibid.*

<sup>119</sup> « In the House of Commons yesterday », *The Times*, 15 mars 1860p.

<sup>120</sup> Patrick Maume, « Unionists and Patriots » dans *Loyalism and the Formation of the British World, 1775-1914*, NED-New edition., s.l., 2014, p. 155-156.

l'Angleterre mène des combats, notamment dans ses colonies, ce qui est paradoxale. La révolution des Cipayes qui éclate en 1857 pousse l'Empire britannique à se réinventer pour maintenir son influence en Asie, en transférant le contrôle de la colonie à la couronne mais aussi en augmentant la capacité du contingent de soldats européens<sup>121</sup>. En bref, que ce soit d'un point de vue idéologique ou pratique, les Anglais ont de bonnes raisons de refuser le combat, pour une affaire moins importante que celles dans ses colonies par exemple.

Du côté français, on cherche évidemment à éviter de déclarer un conflit ouvert avec les puissances européennes. C'est d'ailleurs un point essentiel que met en avant Napoléon III lors de son discours du 1<sup>er</sup> mars, dans lequel il annonce l'annexion de la Savoie. Il se termine ainsi :

« La France ne menace personne ; elle désire développer en paix, dans la plénitude de son indépendance, les ressources immenses que le ciel lui a données ».

Encore dans ce même discours, il annonce la réduction de l'armée de 150 000 hommes, et privilégie les réformes dans le sens du développement industriel et commercial. Preuve que l'Empereur veut à tout prix éviter de s'attirer l'opposition de ses voisins, qui serait fatal à son pouvoir. Car en réalisant cette annexion, il établit pour la première fois son programme concernant les nationalités. Il se décrit en effet comme le champion des nationalités en Europe, et veut la transformer pour la rendre plus équilibré et plus pacifique. Son programme se veut donc tout autant pacifiste que le Concert européen<sup>122</sup>. On peut lui donner raison au vu des événements de 1848, où les révoltes et les guerres sont le fait de révolte interne de la population et non de décisions conquérantes de grands hommes d'Etat. Il accepte des concessions aux autres puissances, en leur garantissant ainsi de maintenir la paix en Europe et en répondant de leurs inquiétudes, notamment vis-à-vis de potentielles autres annexions.

Napoléon III accepte des concessions.

Si Napoléon III attise autant la méfiance des autres puissances européennes dans l'affaire de l'annexion de la Savoie, c'est aussi parce qu'on redoute que, comme son oncle,

---

<sup>121</sup> Christophe Charle, « Le monde britannique, une société impériale ? 1815-1919 », *Cultures & Conflits*, 2010, vol. 77.

<sup>122</sup> P. Milza, « Premiers succès de la politique extérieure », art cit.

qu'elle soit l'amorce d'une vague de conquête de la France sur des territoires voisins. Au cœur des inquiétudes, les territoires au-delà du Rhin, mais aussi la Belgique et le Luxembourg.

La Prusse s'inquiète notamment de voir la Province de Rhénanie prise par les Français. Elle se situe à proximité de la frontière et possède une des plus importante région minière et industrielle en Europe, notamment grâce à la présence d'houille et de fer. Ces éléments sont essentiels pour le développement industriel de la France, qui est une priorité pour Napoléon III dans une politique d'inspiration saint-simonienne dont il est le partisan<sup>123</sup>. Le rapprochement est fait dans la littérature de l'époque. Dès 1860, Friedrich Engels publie un article « La Savoie, Nice et le Rhin » dans un ouvrage de Karl Marx intitulé *Ecrits militaires, Violence et constitution des états européens modernes*. Il fait le rapprochement direct entre les provinces nouvellement annexées et les provinces rhénanes. Il ajoute que ces annexions sont faites uniquement dans la violence et contrairement aux idées de Napoléon III, la volonté des peuples n'est en aucun cas une variable à considérer. Dans les journaux nationaux prussiens et internationaux, on s'alarme de la même manière sur l'inquiétante volonté conquérante de l'Empereur.

En Belgique aussi on s'alarme. Le gouvernement voit dans l'annexion une politique d'agrandissement des territoires et l'avènement de la politique des frontières naturelles. Or, la nation belge est jeune, et les rapprochements linguistiques et historiques que l'on fait entre la France et la Savoie peuvent être tout aussi bien appliqué pour la Belgique<sup>124</sup>. Néanmoins, la presse belge manifeste son patriotisme à travers le pays et dénonce les agissements français. C'est le cas notamment le cas de *l'Indépendance belge*, un journal libéral dénonçant fermement l'annexion de la Savoie et dénonçant la politique de Napoléon III.

Un article du *Times* emprunté au *Bien-être Social* de Bruxelles résume parfaitement les inquiétudes liées à l'avenir des potentiels annexions françaises. Il prédit sur toutes l'année 1860 qu'elles seraient les autres réorganisations de territoires si l'on prenait en compte les mêmes arguments que ceux utilisés pour l'annexion savoyarde. Ainsi, la France annexerait les provinces rhénanes au nom des « frontières naturelles » en avril, la Belgique en juin « parce que les Belges parlent français », puis la région de Baden et de Westphalie en août puisqu'ils ont déjà fait partie de l'Empire et qu'ils sont catholiques et ainsi de suite jusqu'à ce que

---

<sup>123</sup> Eric Anceau, « Le Janus Saint-Simonien » dans *Napoléon III*, Tallandier., s.l., 2008, p.

<sup>124</sup> Christophe Chevalier, « Les réactions en Belgique au traité de Turin de 1860. Enjeux sécuritaires et effervescence patriotique. », *Relations internationales*, 2016, n° 166, p. 9-24.

l'Empire domine toute l'Europe en décembre au nom de ses « nécessités géographiques ». Cet article plein d'ironie démontre néanmoins que la France est encore perçue comme une puissance belliqueuse et que l'Empire français a besoin d'étendre son territoire s'il ne veut pas périr<sup>125</sup>.

Mais là encore, l'habileté diplomatique de Thouvenel intervient pour mettre un terme à ces inquiétudes. Il envoie une dépêche aux agents diplomatiques étrangers pour rassurer les puissances quant aux intentions de la France à propos de la Belgique et de la rive gauche du Rhin. Cette dépêche est retranscrite le 5 avril 1860 dans le numéro quotidien du *Times*. Thouvenel affirme que la France n'a aucune raison d'annexer ces deux régions puisqu'elle n'y trouve aucun intérêt défensif. La paix avec l'Allemagne est durable et la neutralité de la Belgique nouvellement née a été approuvée par les grandes puissances et les traités de 1815 ont pris en compte cette nouvelle situation<sup>126</sup>. Napoléon III prend ensuite le relais et déclare solennellement qu'il n'aura aucune prétention sur d'autres territoires frontaliers. Il accepte des concessions. Néanmoins, la presse britannique continue de douter de ces propos. Voici un article du *Leeds Mercury*, sur un ton inquisiteur inquiet :

« Comment se fait-il que l'on ne se sente jamais aussi sûr de l'imminence d'une calamité que lorsque Napoléon III arbore un air de bénignité sereine ? Pourquoi les gens n'ont-ils jamais autant besoin d'être "rassurés" qu'au moment où ils ont été "rassurés" par un ministre français ? »<sup>127</sup>

En définitif, la possibilité d'une guerre est suffisamment présente dans les esprits pour que les puissances européennes maintiennent sous tension Napoléon III et que celui-ci accepte un certain nombre de concessions sur des vues territoriales. Mais plus qu'une simple question de territoires et de potentiel conflit de plus ou moins grande envergure, c'est une affaire qui a une certaine influence sur les relations entre les pays du continent au XIX<sup>ème</sup> siècle.

---

<sup>125</sup> « A year of annexations », *The Times ; Bien-être Social*, 18 avr. 1860p.

<sup>126</sup> Edouard Thouvenel, « France and Belgium », *The Times*, 5 avr. 1860p.

<sup>127</sup> De l'anglais "Why is it that people never feel so sure of some impending calamity as when Napoléon III, wears an aspect of serene benignity ? Why is it that people never feel themselves so much in need of being "reassured" as the moment after they have been "reassured" by a French Minister ?", « Why Europe is not "reassured" », *Leeds Mercury*, 2 juin 1860p.

### Chapitre 3 : Une annexion qui influe sur les affaires du temps.

L'amélioration des relations franco-anglaises en péril ?

En 1860, les relations entre la France et l'Angleterre sont en nette amélioration. On est loin des guerres napoléoniennes. Napoléon III admire Londres et il y séjourne plusieurs fois avant son règne (1831, 1846...). Même s'il s'y installe par la force des événements en France, il y découvre les bienfaits du progrès technique et du libre échangeisme. Sur ce dernier point, il y a une forte corrélation entre l'avènement du libre-échangeisme en France et l'annexion de la Savoie.

En effet, en 1860 est signé le traité de Cobden-Chevalier. Ce traité prévoit la baisse des droits de douane, sans les abolir pour autant, sur des produits de luxe français, sur des matières premières, instaure le principe de la nation la plus favorisée et de la libéralisation de l'agriculture, fer de lance du mouvement libéral en Angleterre depuis l'Anti-Corn Law League de 1838 (dont Richard Cobden est l'un des fondateurs)<sup>128</sup>. Pour les plus fervents opposants à l'annexion, ce traité est vu comme un moyen de convaincre le gouvernement britannique de l'accepter<sup>129</sup>. En réalité, le traité est discuté dès 1852, avec notamment la présence de Chevalier comme conseiller économique de Napoléon III<sup>130</sup>. De plus, ce traité profite aux deux puissances. Un article est consacré aux importations de houille et de coke, essentiel au développement industriel. Il revendique la baisse des droits de douane sur ces produits et fait donc baisser le prix de ces matières, notamment pour la France qui en a la nécessité pour développer son industrie<sup>131</sup>. On peut donc considérer que ce traité n'est pas uniquement à l'avantage des Anglais et qu'il est sans rapport direct avec l'annexion.

Aussi, l'alliance franco-britannique est une des priorités de Napoléon III. C'est pourquoi il s'engage aux côtés des Anglais dans la guerre de Crimée en 1853. L'apogée de cette entente est un voyage officiel du couple impérial à Londres en 1855. Au-delà du cadre

---

<sup>128</sup> Jean-Philippe Feldman, « Du protectionnisme français au XIXe siècle (1814-1914) », *Droits*, n° 64.

<sup>129</sup> P. Louvier, « "I fear that the Savoy Question will give us trouble", le gouvernement Palmerston et l'annexion de la Savoie (juillet 1859-juillet 1860) », art cit.

<sup>130</sup> J.-P. Feldman, « Du protectionnisme français au XIXe siècle (1814-1914) », art cit.

<sup>131</sup> *Ibid.*

du conflit, c'est une visite festive et une réussite diplomatique. Pour preuve, la Reine Victoria se rendra en France quelques mois plus tard<sup>132</sup>.

Pourtant, l'annexion semble bien dégrader les relations bilatérales entre les deux pays. Dans la presse, on s'inquiète de la puissance retrouvée de la France et on prédit la fin du début d'amitié franco-britannique. Le *Times* annonce :

« La France a perdu pour nous le caractère d'un allié fidèle et généreux, et à cause de cela, nous voilà devenus plus faibles dans la balance européenne »<sup>133</sup>.

De son côté, le *Daily News* renie aussi le caractère d'allié qui unissait la France et l'Angleterre, mais nuance le propos en assurant que les deux nations resteraient unies par le traité de commerce cité plus haut et ne qu'elle ne s'opposerait pas diplomatiquement :

« Le *Daily News* dit que bien que la France ne soit plus l'alliée de l'Angleterre, celle-ci ne conspirera pas avec les prétendants, et que le traité de commerce unira toujours les deux peuples »<sup>134</sup>.

Du côté du gouvernement britannique, on maintient aussi le fait que la France n'a pas été clair dans son jeu vis-à-vis de la Savoie. Alors qu'elle annonçait fermement qu'elle n'avait aucune prétention sur les terres savoyardes avant mars, elle change radicalement d'avis avec le discours de Napoléon III du 1<sup>er</sup> mars. Le gouvernement de Palmerston se sent trompé et n'envisage plus une future alliance forte. Le *Times* révèle ce sentiment en reportant l'avis d'un journal français républicain et anti-Napoléonien, l'*Opinion Publique*. On note le commentaire du *Times* qui prouve le mépris de l'action de la France :

« L'*Opinion Publique* d'hier soir contient un article sur le discours de Lord Jonh Russell et la cessation, pour ne pas dire la rupture absolue, de l'entente cordiale entre les gouvernements français et anglais, ainsi que sur la manière trop habile dont l'annexion de la Savoie a été effectuée. »<sup>135</sup>

---

<sup>132</sup> Alain Galoin, *La visite de la reine Victoria en France (1855)*, <https://histoire-image.org/fr/etudes/visite-reine-victoria-france-1855>, avril 2009.

<sup>133</sup> « Télégraphie privée », *Le Siècle*, 29 mars 1860p.

<sup>134</sup> *Ibid.*

<sup>135</sup> De l'anglais "The *Opinion Publique* of last night contains an article on the speech of Lord Jonh Russell and the cessation, not to say the absolute rupture, of the cordial understanding between the French and English governments, atnd the too clever manner in which the Savoy annexation has been effected.", « Foreign intelligence », *The Times*, 31 mars 1860p.

La bibliographie anglaise cite aussi cet événement comme « Une affaire brève [...] mais notable qui marque une étape importante, décisive même pour certains auteurs, dans le délitement de l’alliance forgée par et durant la guerre de Crimée »<sup>136</sup>. On note donc un certain point d’arrêt au renforcement des relations bilatérales, sans toutefois que les deux pays redeviennent adversaires pour autant. On pense du côté français que l’entente entre les deux gouvernements passent avant toutes autres considérations géopolitiques aussi embarrassante soit-elle. En plus de l’action de Thouvenel auprès des ambassadeurs et des gouvernements des puissances européennes, le gouvernement français rappelle aussi que l’alliance franco-britannique est nécessaire dans le contexte politique de l’époque. Dans un discours à l’Assemblée le 11 avril 1860, Théodore Morin, un député bonapartiste, s’exprime sur l’Annexion :

« Il croit [l’orateur M. Morin] que cet agrandissement de la France n’altérera pas d’une manière durable nos bons rapports avec l’Angleterre ou avec les puissances continentales. La bonne entente de la France avec l’Angleterre est spécialement nécessaire à la cause de la civilisation. »<sup>137</sup>

La France et l’Angleterre manque l’occasion de devenir de réels partenaires car des événements comme l’annexion de la Savoie ou plus tard l’intervention au Mexique retardent cette alliance. Il faudra attendre 1904 et les accords de Londres pour voir l’avènement de l’« Entente cordiale ».

Une question qui révèle le basculement des puissances dominantes et des alliances en Europe

Bien que l’annexion ne soit pas véritablement à l’origine d’un renversement total du jeu d’alliance qui prévaut en 1860, elle en est au moins un témoin majeur voire une contribution mineure. Le Concert européen évolue, mais est encore le système en vigueur, privilégiant la stabilité et l’équilibre en Europe. On l’a vu, avant 1860, les relations entre le Royaume-Uni et la France sont au beau fixe. Cette dernière à retrouver une place de choix dans la diplomatie européenne grâce à la victoire diplomatique et militaire de Napoléon III. La

---

<sup>136</sup> P. Scherer, “British reaction to French annexation of Nice and Savoy”, 1965, cité dans P. Louvier, « “I fear that the Savoy Question will give us trouble”, le gouvernement Palmerston et l’annexion de la Savoie (juillet 1859-juillet 1860) », art cit.

<sup>137</sup> D. de Lagarde, « Corps législatif - Compte rendu », art cit.

Sainte-Alliance se délit, comme prévu par celui-ci<sup>138</sup>. La Russie perd sa place de menace après la guerre de Crimée et l'Autriche a subi de lourdes défaites militaires et diplomatiques après les campagnes d'Italie (notamment en 1859), mettant ainsi de côté le puissant Empire<sup>139</sup>. La Prusse prend de l'importance dans le jeu des puissances européennes. Sa forte croissance industrielle et économique renforce sa puissance et son importance diplomatique. Alors que Napoléon III veut s'appuyer sur la Bavière pour assurer une alliance avec l'Allemagne dans le cas de plus en plus probable en 1860 d'une unification allemande, c'est désormais la Prusse qui est la plus à même de mener ce processus, et d'en être ensuite la principale force.

L'Annexion de la Savoie nous offre une lecture de ces relations et de ces positions en 1860. Concernant la Prusse, l'affaire révèle la nécessité de la réalisation de l'unification allemande. L'édition du *Siècle* du 20 mars 1860 présente parfaitement la situation. Le journal publie une correspondance particulière de l'agence Havas. Elle rapporte une déclaration de la « société nationale » prussienne de Berlin, qui sera reproduite partout en Allemagne. Dans un premier temps, la déclaration affirme que si le territoire allemand est menacé par la France, la nation allemande devra réagir et s'unir :

« La cession de la Savoie, toute extension du territoire français, est un acte dangereux pour les intérêts allemands [...]. Tout attentat sur le territoire allemand rencontrera la résistance d'une nationalité qui est unanimement résolue à défendre jusqu'à la dernière goutte de son sang son droit et son honneur. »<sup>140</sup>

Ainsi, la Savoie représente bien l'indication d'un potentiel danger pour l'Allemagne si la France continue sa politique des compensations, surtout comme on l'a vu sur la Rhénanie. Cette politique sera l'une des causes qui mènera Bismarck à provoquer la guerre contre la France, approuvant les très justes prédictions de la déclaration. Cette dernière utilise aussi l'annexion de la Savoie pour démontrer l'importance d'une politique allemande commune :

« Il n'existe pas de politique allemande, de veto allemand dans la question de la Savoie, dans aucune des questions qui agitent l'Europe. C'est ainsi que chaque jour rappelle

---

<sup>138</sup> P. Milza, « Premiers succès de la politique extérieure », art cit.

<sup>139</sup> G.-H. Soutou, « 1852-1871 : capitalisme, libéralisme, nationalités », art cit.

<sup>140</sup> « Prusse », *Le Siècle*, 20 mars 1860p.



aux princes et aux peuples la nécessité de mettre enfin la main à l'édification de la constitution allemande. »<sup>141</sup>

On voit donc que les Prussiens réclament ardemment leur unification, qu'elle ne fait plus de doute, et que quand elle sera constituée, l'Allemagne sera une puissance incontournable sur le continent. L'annexion de la Savoie est l'occasion pour la nation allemande de prouver la nécessité de son existence. Elle contribue donc aux processus qui mèneront aux événements de 1871. Elle permet aussi aux Prussiens de donner un avertissement au souverain français, avertissement qui ne sera pas attendu malgré les tentatives de rassurement que l'on a étudié plus tôt.

Croissance de la puissance prussienne, mais aussi bouleversement des puissances en place. On l'a déjà évoqué auparavant, l'Angleterre veut se rapprocher des puissances du continent en dépit de la France, si elle continue cette politique agressive :

« Nous ne devrions donc pas nous tenir à l'écart des autres nations de l'Europe dans les circonstances actuelles, car, si des questions futures s'élevaient à l'avenir, il serait de notre devoir d'être prêts à agir avec d'autres puissances et de déclarer [...] que l'arrangement des affaires de l'Europe et la paix de l'Europe sont des objets importants pour l'Angleterre »<sup>142</sup>

Le gouvernement britannique cherche bien à se rapprocher des autres puissances sur cette affaire, mais celle-ci restent impassible. Elles ne partagent pas la détermination de l'Angleterre à empêcher l'annexion pour créer une alliance forte avec elle. L'annexion démontre la faiblesse de l'Etat à nouer des alliances avec les puissances du continent à la fin de l'ère Palmerston<sup>143</sup>. Dans le même discours à la Chambre des Communes, Lord John Russel annonce que l'alliance avec la France est « brisée »<sup>144</sup> et le *Times* ajoute que le débat qui en suit fut un « point de départ à de nouvelles combinaisons en Europe »<sup>145</sup>.

D'un autre côté, l'affaire ressert les liens d'amitié entre la France et le Royaume du Piémont-Sardaigne, scellés dans la victoire contre l'Autriche en 1859. Cavour, suivi par le

---

<sup>141</sup> *Ibid.*

<sup>142</sup> Traduction du *Siècle*, de l'anglais : "we ought not to keep ourselves apart from the other nations of Europe, but that, when future questions may arise – as future questions may arise – we should be ready to act with others and to declare [...] that the settlement of Europe, the peace of Europe is a matter dear to this country", « In the House of Commons », *The Times*, 27 mars 1860p.

<sup>143</sup> P. Louvier, « "I fear that the Savoy Question will give us trouble", le gouvernement Palmerston et l'annexion de la Savoie (juillet 1859-juillet 1860) », art cit.

<sup>144</sup> "the *entente cordiale* which has so long intermittently existed between England and France is again [...] broken.", « In the House of Commons », *The Times*, art cit.

<sup>145</sup> "a point of departure for new combinations in Europe", *Ibid.*

gouvernement, comprennent et adhèrent aux arguments sécuritaires français, et ils sont conscients que pour accomplir l'unification de l'Italie, la Savoie devra être cédée de part sa situation géographique et culturelle. Ajoutant aussi que la cession de la Savoie est actée depuis l'entrevue de Plombière le 21 juillet 1858 et qu'il est dans l'intérêt de la nouvelle Italie d'avoir la France comme allié, car « Turin n'est plus qu'à une heure de notre frontière »<sup>146</sup>. Cette nouvelle alliance ne peut que vexer les Anglais, qui n'ont plus confiance en Cavour et qui le rendent complice de l'annexion. Auparavant, ils soutenaient sa politique notamment vis-à-vis des annexions dans la péninsule.

L'annexion de la Savoie révèle donc un changement dans les jeux d'alliance européens et révèle bien les dynamiques diplomatiques de l'époque. L'événement inquiète les puissances européennes. La France se révèle agressive, comme à l'époque de Napoléon Ier. Une méfiance naît, ce qui n'entraîne pas une guerre immédiate, mais qui met l'Europe sur ses gardes. De plus, Napoléon III réalise en partie son objectif de renverser le Concert européen tel qu'il est décidé en 1815, ce qui marque le paroxysme de sa politique étrangère. L'événement révèle donc les tensions en Europe, mais elle en est aussi une composante. Dans la partie qui suit, nous verrons ainsi que bien qu'elle soit un événement important voire décisif, il rentre dans une logique globale de redéfinition de l'Etat et de questionnement autour du principe de nationalité.

---

<sup>146</sup> Léon Plée, « Le parlement italien », *Le Siècle*, 4 avr. 1860p.

## Deuxième partie : l'annexion de la Savoie, reflet des grands enjeux du XIXe siècle.

Dans cette seconde partie, on s'interrogera sur l'originalité ou non de l'annexion de la Savoie en Europe au XIXe siècle et sur la légitimité d'une telle demande par l'empereur Napoléon III. Nous verrons notamment que la question de la Savoie est le reflet de nombreux autres conflits en Europe, où l'on retrouve les grands questionnements de l'époque sur le principe de nationalité et de redéfinition des frontières. Nous reviendrons aussi sur les arguments du gouvernement français et de la presse française qui sont censés justifier l'annexion. Ces deux organismes ne mettent pas en avant les mêmes idées, mais il sera intéressant de les comparer, car les deux sont évoquées par la presse étrangère. Nous nous attarderons aussi sur le cas de la Suisse, qui est indissociable de la question de la Savoie, et qui est au cœur du problème après l'officialisation de la cession du territoire à la France.

### Chapitre 1 : Une exception diplomatique dans l'Europe post-napoléonienne ?

#### L'annexion et les traités de 1815, une première violation ?

Nous avons déjà remarqué que les précédentes violations des traités reviennent souvent comme exemple pour contrer les arguments de l'opposition à l'annexion, notamment anglaise, sur le respect des traités de 1815. En effet, l'annexion de la Savoie ne peut pas être considérée comme un cas à part dans l'historique du Concert européen. Ce dernier a déjà été fragilisé par quelques événements majeurs. Georges-Henri Soutou définit l'âge d'or du concert européen entre 1815 et 1851, date de sa dernière véritable victoire contre les révolutions du Printemps des peuples<sup>147</sup>. Les historiens s'accordent à dire qu'il existe une rupture à cette date. Au mieux, le Concert européen survit mais sous une forme plus complexe, au pire il n'y a plus de raison de l'évoquer pour la période post-1851<sup>148</sup>.

En Angleterre, on croit en la bonne tenue et à l'efficacité des traités. C'est le cas aussi pour le journal prussien de l'*Ost Deutsche Post* :

---

<sup>147</sup> G.-H. Soutou, « Concert européen, système européen, ordre européen », art cit.

<sup>148</sup> G.-H. Soutou, « 1852-1871 : capitalisme, libéralisme, nationalités », art cit.

« C'est pour la première fois depuis quarante cinq ans qu'on demande un remaniement de la carte aux puissances, qui ont sagement renoncé à faire prévaloir les dispositions des traités de 1815 en ce qui touche à la forme du gouvernement français. »<sup>149</sup>

Le gouvernement anglais partage aussi cette conviction. Les traités sont encore valides et fonctionnent. Il n'y a pas eu de conflits majeurs sur le continent depuis 1815, et la stabilité sur le continent permet le développement des idées libérales britanniques et crédibilise la politique du gouvernement Palmerston. Néanmoins, cet argument est faux. Dans d'autres titres français et étrangers, on remet en doute l'efficacité du Congrès dans certains événements récents. Le *Courrier du Dimanche* répond au discours de Napoléon III du 1<sup>er</sup> mars et adopte une position plus radicale sur le sujet. La feuille désire que la France ne consulte pas les autres Etats, car ils adoptent une position sournoise :

« Pourquoi consulter l'Autriche, qui n'a demandé d'avis à personne quand elle a occupé Cracovie et l'a réduit en servitude ? Pourquoi consulter la Russie, qui, Pourquoi consulter la Russie, qui, non contente de toutes les annexions violentes qu'elle a faites, visait, il n'y a pas plus de six ans, l'annexion de tout l'Orient ? Pourquoi consulter l'Angleterre qui, au lieu d'un simple Protectorat dans les îles Ioniennes, a envoyé un Lord Commissaire omnipotent à Corin(the ?). »<sup>150</sup>

Le journal pointe du doigt quelques événements mineurs qui rentrent en contradiction avec les traités de 1815, sans pour autant l'ébranler. La quasi-totalité des puissances du Congrès de Vienne sont visées. Ils ne provoquent sans doute pas autant d'engouement que l'annexion de la Savoie, du moins en France, en Angleterre et dans le Piémont, mais il témoigne toutefois d'une tolérance globale à l'égard des affaires territoriales sur le continent. Pour l'affaire de Cracovie, c'est l'Empire d'Autriche qui annexe la ville en 1848, pendant le Printemps des peuples. La ville était alors uniquement sous la tutelle de l'Empire autrichien. Si l'Autriche eût respecté les traités, elle aurait dû suivre l'article 6 de l'acte final du Congrès de Vienne :

---

<sup>149</sup> E. de la Bédollière, « Courrier », 6 mars 1860

<sup>150</sup> De l'anglais "Why consult Austria, who took nobody's advice when she occupied and reduced Cracow to servitude ? Why consult Russia, who, not content with all the violent annexations she has made, aimed not more than six years ago at the annexation of the whole of the East ? Why consult England, who in place of a simple Protectorate in the Ionian Islands has sent an omnipotent Lord Commissioner to Corin(?)", « Foreign intelligence », *The Times*, 14 mars 1860p.

« La ville de Cracovie, avec son territoire, est déclarée à perpétuité cité libre, indépendante et strictement neutre, sous la protection de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse. »

L'événement peut paraître anecdotique, il témoigne d'une violation des traités. Cependant, des événements d'une plus grande envergure sont aussi survenus. Le précédent article fait mention de la Guerre de Crimée de 1853-1859. La Russie aurait, toujours selon l'article, décidé d'annexer tout l'« Orient », représenté par l'Empire Ottoman. La France et l'Angleterre participent à cette guerre. La solution diplomatique prévue par le Congrès de Vienne échoue, le recours à la guerre est nécessaire. Pour Jacques-Alain de Sédouy, il y a d'autres échecs que l'on peut citer : l'indépendance de la Belgique et de la Grèce en 1831. En effet, entre 1815 et 1860, les Belges ont connu trois formes de gouvernances, dont deux par des pays étrangers, à savoir la France et la Hollande<sup>151</sup>. Bien que comme l'Italie et l'Allemagne, cette indépendance est justifiée par un profond mouvement patriotique, le Congrès de Vienne n'a pas eu la force d'intervenir, et a préféré laisser faire l'indépendance, alors que des articles du traité prévoyaient un article sur l'union des Provinces Unies.

L'annexion de la Savoie n'est donc pas le seul cas de remaniement du territoire dans l'Europe des Congrès. Des événements d'importances diverses ont mis plus ou moins au défi les traités de 1815, témoignant de leur manque d'efficacité dans les questions qui traitent notamment de nationalités.

La Savoie, « l'Irlande piémontaise ».

Autre affaire comparable à l'annexion de la Savoie, la situation de l'Irlande au sein du Royaume-Uni. Tout au long des débats sur l'annexion, la comparaison fait souvent surface, dans les mots des chambres britanniques ou dans ceux de Cavour. Le *Morning Post* rappelle le 9 février qu'il a fait cette comparaison, notamment pour montrer que la Savoie « a donné au Piémont beaucoup de soucis »<sup>152</sup>. Notons aussi que cette comparaison est faite avant l'officialisation de l'annexion, alors que Napoléon III affirme encore que la Savoie ne rejoindra pas la France. En effet, dès l'entrevue de Plombières, Cavour voit le lien qui unit la

---

<sup>151</sup> C. Chevalier, « Les réactions en Belgique au traité de Turin de 1860. Enjeux sécuritaires et effervescence patriotique. », art cit.

<sup>152</sup> De l'anglais "one which [...] has been, since 1815, a constant source of anxiety to its rulers", « We have three Irelands... », *The Morning Post*, 9 févr. 1860p.

Savoie et la France. Un lien géographique, dans la continuité du territoire français, des relations et des échanges économiques et sociales anciens et une langue et une culture commune<sup>153</sup>. Il sait que cette cession est nécessaire à la réalisation de l'unification italienne et qu'il doit tenir sa promesse à l'empereur des Français pour son aide dans la guerre contre l'Autriche.

Des députés anglais font aussi cette comparaison. D'ailleurs, certains pensent que le Royaume-Uni a moins de légitimité à accueillir l'Irlande que la France à accueillir la Savoie. C'est notamment le cas de Lord Fermoy, un député irlandais libéral siégeant à la Chambre des Communes et affirmant ardemment :

« [...] lorsqu'un ministre étranger proposerait que l'Angleterre fasse appel à l'Irlande comme la France a fait appel à la Savoie, l'Angleterre constaterait que l'Irlande n'a aucune confiance en elle. »<sup>154</sup>

Cette déclaration est forte. Elle explique en partie pourquoi on fait cette comparaison. Elle traduit le malaise que les Irlandais peuvent ressentir au sein du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande. Une autre virulente comparaison faite par le *Times* contre les nobles Savoyards qui auraient vendu leur pays revient aussi sur la relation de l'Irlande avec l'Angleterre :

« Le patriote membre du Parlement irlandais a remercié le Ciel d'avoir un pays à vendre ; le Savoyard, plus généreux, remercie le Ciel d'avoir un pays à donner. »<sup>155</sup>

Là aussi on compare les deux régions. Dans la suite de l'article, l'auteur explique la comparaison. Les Savoyards, contrairement aux Irlandais, s'offrent aux Français sans aucune revendication d'aucune sorte. Les Irlandais quant à eux sont sous la domination britannique mais ont des prétentions devant les Anglais, notamment religieux et économique. Mais pourquoi cette comparaison ? Il y a de nombreuses différences entre la situation des deux régions. La Savoie est le berceau historique de la maison de Savoie, qui domine le Piémont-Sardaigne depuis les traités d'Utrecht de 1713. Les liens sont donc historiques et naturels. Il n'y a pas de conflits directs entre le gouvernement sarde et savoyard. L'annexion s'effectue car il y a des dissensions depuis le Statut albertin et comme on l'a déjà évoqué, il y a la

---

<sup>153</sup> E. Anceau, « Napoléon III et l'annexion de la Savoie », art cit.

<sup>154</sup> « Friday night in the House of Commons », *The Times*, 31 mars 1860p.

<sup>155</sup> De l'anglais "The patriotic member of the Irish Parliament thanked Heaven that he had a country to sell ; the more generous Savoyard thanks Heaven that he has a country to give away.", « A small party of Savoyard gentlemen... », *The Times*, 23 mars 1860p.

nécessité de réaliser le *Risorgimento* et la Savoie ne trouve pas sa place dans se projet patriotique. L'Irlande au contraire, entretient des liens conflictuels avec le Royaume-Uni. La couronne prend le contrôle total de l'île après le l'Acte d'Union de 1800, pour mater les insurrections républicaines sur l'île et en excluant 80% de la population irlandaise catholique<sup>156</sup>. Les séparatistes irlandais se considérant même comme étant une nation colonisée, avec des promesses d'égalité illusoires<sup>157</sup>. La majorité catholique est opprimée et n'a pas d'existence dans la vie politique. Politiquement aussi, l'Irlande ne passe d'un pays à un autre, mais elle perd son indépendance.

Toutefois, on peut donner raison à Cavour sur certains points. Tout d'abord, dans les deux cas, il y a bien une rupture entre la population de ces deux régions et leur gouvernement respectif. La Savoie ne se trouve plus dans la libéralisation et la politique italianiste piémontaise et l'Irlande ne peut adhérer à la politique impérialiste, surtout après la grande famine de 1845 et son statut de colonie dissimulé. Culturellement, les deux nations ont de trop grandes distinctions pour pouvoir former une nation homogène : langues différentes, mœurs distincts, culture diplomatique incompatible... Enfin, géographiquement, les régions sont séparées de leur métropole par une barrière naturelle : la mer d'Irlande et les Alpes. La comparaison est donc censée d'un certain point de vue. Mais l'Irlande devra quant à elle attendre pour se libérer de sa tutelle.

On peut en partie comprendre que l'Angleterre s'inquiète de l'annexion de la Savoie. On craint que dans les colonies britanniques, les dominions s'agitent en s'inspirant de la Savoie et réclament à leur tour le droit de pouvoir choisir par qui ils veulent être gouvernés<sup>158</sup>. C'est donc particulièrement le cas en Irlande où les relations avec la couronne sont difficiles.

Exception acceptable ou événement bénin ?

Comme les autres événements européens évoqués, l'annexion se déroule finalement sans accroc. La tenue d'une conférence n'est finalement pas nécessaire. En effet, à l'instar de ces événements, l'annexion ne remet pas en cause la stabilité globale des puissances

---

<sup>156</sup> Laurent Colantonio, « L'Irlande, les Irlandais et l'Empire britannique à l'époque de l'Union (1801-1921) », *Histoire@Politique*, 2011, n° 14, p. 198-200.

<sup>157</sup> *Ibid.*

<sup>158</sup> P. Louvier, « "I fear that the Savoy Question will give us trouble", le gouvernement Palmerston et l'annexion de la Savoie (juillet 1859-juillet 1860) », art cit.

continentales sur le temps court. Elle est donc admise après quelques semaines par les grandes puissances européennes.

Même le gouvernement anglais annonce avoir fait le tour de la question à la fin avril, alors que le plébiscite n'a pas encore rendu son verdict :

« Quant à la première [la cession de la Savoie], l'Angleterre a exprimé l'opinion qu'elle serait désavantageuse pour la France et pour le Piémont. L'Angleterre en a dit à ce sujet plus que toutes les autres puissances, mais elle ne peut aller au-delà. »<sup>159</sup>

Cette séance à la chambre des Communes du 19 avril montre bien la position du gouvernement sur la question. Malgré les vives protestations du Tories sur la faiblesse du gouvernement britannique, ce dernier veut passer à d'autres questions, et se focaliser sur la question suisse, qui est bien différente de l'affaire de la Savoie. La priorité est en effet de garantir la neutralité de la Suisse tout en acceptant à contre-cœur mais sans nouvelle opposition l'annexion. Les puissances autrichiennes et russes suivent et se détournent de la question dès le mois de mai. Elles vont plus loin que l'Angleterre, elles l'accusent d'en faire trop sur la question Suisse et qu'elle devrait mettre de côté toute prétention de cession du Chablais et du Faucigny à la Suisse. Ces deux régions de la Savoie du Nord sont en effet au cœur des tractations pour la neutralité et la sécurité de la zone, notamment car Genève se retrouverait enclavée par la France :

« L'Autriche s'est en même temps convaincue que l'Angleterre et la Suisse désirent trop que la paix du monde soit maintenue pour la compromettre à propos de l'annexion de la Savoie. Dans ces circonstances, le comte de Rechberg a déclaré que le projet anglais n'avait pas de chance de réussite, attendu qu'il ne serait appuyé ni par la Russie ni par l'Autriche »<sup>160</sup>

Il en est de même pour la Prusse, qui s'accommode de l'annexion malgré son souhait de voir la sûreté de la Suisse garantie. C'est en tout cas ce que pense la *Gazette de Breslau* à la fin du mois d'avril. L'annexion est accomplie, la conférence prévue ne changerait rien à cela :

« Bien qu'on n'attende pas de grands résultats de la conférence projetée pour l'affaire de la Savoie neutralisée, l'annexion étant à peu près accomplie, il paraît positif néanmoins que certaines puissances sont résolues à ne pas reconnaître l'agrandissement de territoire de la

---

<sup>159</sup> Dépêches de l'agence Havas-Bullier « Parlement d'Angleterre », *Le Siècle*, 21 avr. 1860p.

<sup>160</sup> Emile de la Bédollière, « Courrier », *Le Siècle*, 22 mai 1860p.



France si on ne fait droit aux garanties que doit demander l'Europe pour la sûreté de la Suisse. »<sup>161</sup>

En réalité, parmi les grandes puissances signataires des traités de Vienne, seul l'Angleterre continue de s'agiter pour la sûreté de la Suisse et le respect de sa neutralité acté dans ces mêmes traités. Les journaux anglais aussi voient bien que l'on se détourne de la question. Le *Times* indique que la Suisse « ne peut plus compter sur les garanties de l'Europe pour son indépendance » et qu'elle doit « trouver ses garanties dans un accord avec la France »<sup>162</sup>.

De manière générale, on trouve très peu d'articles de presse après l'officialisation de la cession et l'entrée des troupes françaises sur le territoire. Majorité des articles sont écrits entre le 1 mars et le 23 avril, c'est-à-dire entre l'annonce officielle de Napoléon III d'annexer la Savoie et le plébiscite. Dans le *Times*, on relève 172 articles entre ces dates. Pour le *Morning Post*, c'est 143 articles qui sont publiés à propos de l'affaire de Savoie. Les chiffres s'estompent après le plébiscite. Entre le 23 avril et le 14 juin, date à laquelle les troupes françaises prennent le territoire savoyard, on dénombre 44 articles pour le *Times* et 63 pour le *Morning Post*. Ces derniers chiffres prennent en compte les débats sur le plébiscite et les contestations en faveur de la neutralité de la Suisse. Après le 14 juin, quasiment aucune trace d'articles sur l'événement. Preuve que le débat ne passionne plus après cette date, et que l'annexion est actée, et finalement peu dérangeante pour les grandes puissances.

Pour expliquer un tel désintérêt de la question après les débats qui agitent les cours entre le 1 mars et la fin avril, on note l'importance de la notion de « fait accompli »<sup>163</sup>. C'est la volonté de Thouvenel et de Napoléon III que de régler l'affaire au plus vite et de placer les grandes puissances devant leur inutilité dans l'affaire. Comme on l'a vu dans les précédents articles cités, cette stratégie semble avoir fonctionné aussi bien sur les gouvernements que sur la presse étrangère, tant l'affaire ne fait plus parler après la cession officielle du territoire. Au *Times*, on reprend même l'expression, en français dans le texte au début du mois de mars, avant le traité de Turin :

---

<sup>161</sup> « Bulletin de l'Extérieur, *Gazette de Breslau* », *Le Siècle*, 30 avr. 1860p.

<sup>162</sup> De l'anglais "No more able to rely for her independence on the guarantee of Europe, Switzerland is forced to find this guarantee in an understanding with France." « Switzerland », *The Times*, 16 avr. 1860p.

<sup>163</sup> E. Anceau, « Napoléon III et l'annexion de la Savoie », art cit.

« De sorte que nous pouvons, je pense, considérer l'annexion de la Savoie presque comme un fait accompli. »<sup>164</sup>

Les discussions s'arrêtent aussi vite qu'elles sont apparues, d'autres affaires prennent place dans les journaux : expédition de Garibaldi, unification du Piémont-Sardaigne aux Etats d'Italie centrale... Finalement, il s'agit de la meilleure solution pour l'Italie, et de la solution la moins pire pour l'Angleterre<sup>165</sup>, et elle est acceptable pour les autres puissances à certaines conditions. Les pays se rendent à l'évidence que l'Europe change. L'Italie et la Prusse répondent aussi à des logiques de nationalité pour fonder leur nouvel Etat, et comprennent donc l'annexion. Aussi, l'événement est suffisamment important pour qu'on en parle beaucoup, mais on en parle sur un laps de temps trop court pour qu'on le considère vraiment comme un événement majeur dans la politique européenne du XIXe siècle, les puissances et la presse étrangère passant très vite à d'autres problématiques.

---

<sup>164</sup> De l'anglais : "So that we may, I think, look upon the annexation of Savoy very nearly as a *fait accompli*.", From our own correspondent, « Foreign intelligence - France », *The Times*, 12 mars 1860.

<sup>165</sup> P. Louvier, « "I fear that the Savoy Question will give us trouble", le gouvernement Palmerston et l'annexion de la Savoie (juillet 1859-juillet 1860) », art cit.

## Chapitre 2 : Une annexion « naturelle et équitable » ?

De la question italienne à la question de la Savoie, un argumentaire spécifique

L'annexion de la Savoie rentre dans le cadre des annexions des Etats italiens. Les deux questions semblent indissociables. Dans un premier temps, on traite les affaires savoyardes dans les rubriques traitants des questions italiennes. Pourtant, rapidement, à partir du début d'année 1860, la presse a tendance à traiter les deux questions de manière différente, jusqu'à ce que la Savoie devienne une affaire tout à fait à part. Pour preuve, Emile de la Bédollière a tendance à confondre les deux questions à la mi-août 1859, quand quelques rumeurs commencent par être dévoilées par la presse nationale mais surtout locale, bien qu'il considère que « La question de l'annexion de la Savoie n'est pas aussi avancée que la question de l'annexion des duchés »<sup>166</sup>. Les arguments sont encore peu développés, on hésite à réclamer haut et fort l'annexion. De la Bédollière détaille ses propos au début de l'année 1860. Il existe encore un fort lien entre les deux affaires :

« La conséquence naturelle de l'agrandissement des Etats sardes est qu'ils abandonnent leur territoire de notre côté des Alpes, et qu'ils cèdent à la France le comté de Nice et la Savoie. »<sup>167</sup>

Mais l'annexion de la Savoie va à partir de ce moment une affaire à entière, et non plus les conséquences d'un agrandissement des Etats sardes, bien qu'il en soit le déclencheur. Thouvenel pointe la différence qu'il existe dans une note adressée à Cavour :

« M. Thouvenel signale la différence essentielle qui existe entre la question de l'annexion de la Toscane au Piémont et celle de l'annexion de la Savoie à la France, et dit que la principale difficulté qui fait obstacle à la première est d'obtenir la reconnaissance de l'Europe [...]. Dans la seconde, cette difficulté disparaît en présence de l'arrangement entre la France et la Sardaigne. »<sup>168</sup>.

---

<sup>166</sup> Emile de la Bédollière, « Courrier », *Le Siècle*, 11 août 1859

<sup>167</sup> Emile de la Bédollière, « Courrier », *Le Siècle*, 4 févr. 1860.

<sup>168</sup> De l'anglais "M. Thouvenel points out the essential difference which exists between the question of the annexation of Tuscany to Piedmont and that of the annexation of Savoy to France, and says that the principal difficulty which opposes the first is to obtain the recognition by Europe [...]. In the latter this difficulty disappears in the presence of the arrangement between France and Sardinia", « Central Italy », *The Times*, 12 mars 1860.

Il explique ici que les deux affaires ne bénéficient pas du même traitement de faveur par les pays concernés de près ou de loin ; l'Angleterre étant particulièrement visé par son avis favorable à l'annexion des Duchés d'Italie centrale et en profond défaveur de l'annexion de la Savoie. Cela contribue à dissocier les deux événements par les contemporains, presse et gouvernements. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce discernement, raisons qui font en fait partie de l'argumentaire de l'opinion sur l'affaire. On précise cependant que le gouvernement français ne s'en remet pas à ces arguments pour négocier avec les autres grandes puissances, et se focalise uniquement sur des arguments sécuritaires.

Premier des arguments dont on parle beaucoup dans la presse française et étrangère, l'argument historique. En effet, contrairement aux nombreux Duchés italiens, la Savoie a déjà appartenu à la France dans son histoire récente. En 1792, après la Révolution française, les troupes révolutionnaires pénètrent en Savoie et annexent le territoire. Déjà, entre 1789 et 1792, il y a un flux important d'hommes et d'idées entre les deux entités<sup>169</sup>. L'historicité de la région est aussi discutée dans la presse européenne et dans les assemblés. Lord Granville, diplomate britannique de tendance libérale et alors leader de la Chambre des Lords, dénoncent les leçons d'histoire futile de la presse parisienne :

« C'est, malgré tout, un symptôme inquiétant que la presse française s'applique si scrupuleusement à nous apprendre l'histoire de la Savoie [...]. »<sup>170</sup>

S'en suit un débat sur les rapports qu'entretiennent les populations savoyardes avec la France pendant l'année 1792, et une conclusion maladroite annonçant que les Savoyards n'ont pas redouté de collusion avec la France. Le débat date de janvier 1860, et on évoque la faisabilité d'une telle réunion en comparant avec ma précédente situation identique. Il n'y a rien d'encore officiel. Le territoire est réannexé pendant les campagnes napoléoniennes, mais l'événement est moins significatif compte tenu des nombreuses conquêtes de Napoléon Ier. On en parle d'ailleurs moins dans les discussions des Chambres britanniques notamment. Toutefois, le *Times* lui aussi utilise l'Histoire pour appuyer ses arguments et tenter d'appuyer le gouvernement dans la contestation de l'annexion. Il remonte même plus loin, aux origines de la couronne de Savoie, pour tenter de prouver que les Savoyards sont trop loyaux trop attachés à leur souverain pour s'en séparer :

---

<sup>169</sup> C. Sorrel, « Deux "réunions" pour un destin français : la Savoie de 1792 à 1860. », art cit.

<sup>170</sup> « In the House of the Lords, last night », *The Times*, 28 janv. 1860

« Depuis l'époque de notre conquête normande, les montagnards de cette région alpine sont sous la domination de la Maison Royale, représentée aujourd'hui par le Roi Victor Emmanuel. A ces monarques, les Savoyards se sont toujours attachés avec une fidélité farouche, que ni les persécutions, ni la tyrannie, ni l'adversité n'ont pu ébranler »<sup>171</sup>.

Là aussi, nous sommes au début de l'affaire, et les journaux britanniques ont du mal à croire à ces rumeurs. L'analyse est aussi maladroite, car elle ne prend aucunement en contexte contemporain.

Autre point évoqué fréquemment par la presse, le libre-arbitre du peuple savoyard et le droit qu'ils ont de choisir pour qui ils veulent être gouvernés. Elle fait grand cas du bon vouloir des populations, et elle voit dans la population savoyarde des fervents admirateurs de la France et de ses valeurs. Du côté anglais, on pense plutôt que la population n'est pas acquise à cette idée et est forcée à voter pour la réunion lors du plébiscite. Dans les deux cas, la population locale n'est pas réellement consultée, on se contente de citer quelques feuilles locales. Ce n'est pas non plus un argument officiel, mais on sait que Napoléon III défend « le principe de nationalités et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes »<sup>172</sup>. C'est d'ailleurs sous l'impulsion de la population savoyarde que les intentions de Napoléon III changent sur la région dès 1858. Il y a un changement, par les signes amicaux des Savoyards et l'influence des Savoyards de Paris. Il y aussi une volonté de respecter le principe de nationalités des deux côtes des Alpes<sup>173</sup>. C'est l'un des principaux arguments du journal républicain et pro-annexion le *Siècle*, qu'Emile de la Bédollière ajoute à l'argument sécuritaire officiel :

« De réunir à la France, avec l'assentiment des populations, une province cédée par le souverain actuel pour compenser les importants agrandissements de son territoire au centre de la péninsule. »<sup>174</sup>

D'autres rédacteurs du *Siècle* allient les deux arguments :

« La double annexion, à nos yeux, a un double mérite : elle met la France à l'abri d'une invasion étrangère, et elle consacre une fois de plus suprématie du droit des peuples sur les traités à peu près anéantis de 1815. »<sup>175</sup>

---

<sup>171</sup> De l'anglais "Since the period of our Norman Conquest the mountaineers of this Alpine region have been under the rule of the Royal House which is now represented by King Victor Emmanuel. To those monarchs the Savoyards have always clung with a desperate fidelity, which neither persecution, tyranny, nor adversity has been able to shake", « London, Monday, February 6, 1860 », *The Times*, 6 févr. 1860

<sup>172</sup> E. Anceau, « Napoléon III et l'annexion de la Savoie », art cit.

<sup>173</sup> *Ibid.*

<sup>174</sup> E. de la Bédollière, « Courrier », 25 mars 1860

Notons que ces arguments s'ajoutent aux raisons culturelles et sociales qui favorise le rapport entre les Français et les Savoyards et que nous avons déjà évoqués précédemment. Tout cela contribue à un discernement évidemment de la question de l'annexion de la Savoie à celle des duchés de la péninsule italienne. Néanmoins, il reste la question des frontières, qui au cœur des tractations.

#### La question des frontières

La question des frontières fait beaucoup réagir dans la presse et dans les assemblées. L'idée d'annexer la Savoie pour que la France retrouve ses « frontières naturelles » est de nombreuses fois rejetées par le gouvernement français, en particulier par Thouvenel et Napoléon III, du moins lorsqu'il s'agit de s'adresser à la presse et aux hommes d'Etat européens. Le terme de « frontières naturelles » est énoncé dans un premier temps par Danton en 1793<sup>176</sup>. L'idée est évoquée par les historiens tout au long du XIXe siècle, qui considèrent que la France s'est vue doté d'un territoire parfait par « providence », à la suite de la Révolution, dans l'optique de donner à la France une cohérence géographique matérielle<sup>177</sup>. C'est un argument quasi-romantique, pro-républicain, d'une cohérence du territoire français, parfaitement constitué pour une grande nation. C'est en tout cas ce que pense les rédacteurs du *Siècle*. De la Bédollière se voit « très satisfaits » si on rendait à la France ses « anciennes limites des Alpes »<sup>178</sup>. On note ici qu'il revient sur l'historicité du territoire français pour justifier de la « nature » de la chose. La « nature » est ici un terme à double-sens, puisqu'elle peut aussi évoquer la frontière géographique naturelle qui sépare la péninsule italienne des régions françaises :

« Nous n'avons pas besoin de dire avec quel sentiment nous accueillons une autre annexion qui serait faite à la France, et qui lui donnerait, du côté des Alpes, ses frontières naturelles. »<sup>179</sup>.

Le journal revient même sur l'idée que les Alpes formeraient une frontière par « Providence »<sup>180</sup> et que l'annexion de la Savoie serait l'accomplissement de la formation du

---

<sup>175</sup> Anatole De la Forge, « La double annexion », *Le Siècle*, 28 mars 1860p.

<sup>176</sup> C. Sorrel, « Deux "réunions" pour un destin français : la Savoie de 1792 à 1860. », art cit.

<sup>177</sup> S. Venayre, « Le sol et ses frontières. L'invention des frontières naturelles. », art cit.

<sup>178</sup> Emile de la Bédollière, « Courrier », *Le Siècle*, 17 sept. 1859

<sup>179</sup> Emile de la Bédollière, « Courrier », *Le Siècle*, 24 janv. 1860

<sup>180</sup> Emile de la Bédollière, « Courrier », *Le Siècle*, 25 janv. 1860

territoire Français tel qu'il a été décidé par cette même « Providence ». Le meilleur résumé de la situation nous provient sans doute d'un lecteur du *Times*, qui propose une analyse forte intéressante sur les frontières de la France fondée sur un ouvrage de M. Théophile Lavallée, professeur de géographie à l'école militaire de Saint Cyr. Ce dernier y fait la synthèse des différentes formations du territoire française, et rappelle que depuis la Gaule antique, la France est bordée par le Rhin et les Alpes à l'Est, et qu'au cours de l'Histoire, plus particulièrement après la Révolution, la France essaye de regagner ses « frontières naturelles ». Le lecteur conclut ainsi :

« [...] on apprend à la jeune idée française à considérer le Rhin et les Alpes, du Saint-Gothard à la mer, comme les limites naturelles et légitimes de l'Empire français, à reconquérir légitimement chaque fois que l'occasion s'en présente. »<sup>181</sup>

Napoléon III ne confirme jamais directement l'idée officiellement, mais certains auteurs comme Pierre Milza admettent qu'il aurait pu y adhérer pendant les premières années de son règne, justifiant ainsi sa politique extérieure et ses interventions militaires<sup>182</sup>. Dans d'autres Etats européens, on se méfie de cette notion. C'est le cas évident de la Prusse, dont la méfiance envers la France grandit avec l'affaire de la Savoie et s'explique par les intentions implicites de conquêtes de la partie allemande du Rhin. La presse et les organes publics dénoncent conjointement le danger d'une telle idée dans l'optique du maintien de la stabilité de l'ordre européen. Ici, on a l'avis d'une feuille de Berlin :

« Sur le plan des principes, la Prusse fait remarquer combien lui paraît dangereuse l'application des théories "des frontières naturelles", "du suffrage universel". Sur le plan des faits, la Prusse déclare ouvertement que la cession des versants des Alpes à la France affaiblit gravement la sécurité des frontières de la Suisse et de l'Allemagne. »<sup>183</sup>

Nous avons aussi l'avis de l'Association Nationale Allemande à ce sujet :

---

<sup>181</sup> De l'anglais "[...] the young idea of France is taught to consider the Rhine and the Alps, from the St Gothard to the sea, as the natural and rightful boundaries of the French Empire, to be lawfully regained whenever opportunity may offer", H. B. Probus, « French geography. To the editor of the Times », *The Times*, 27 avr. 1860p.

<sup>182</sup> P. Milza, « Premiers succès de la politique extérieure », art cit.

<sup>183</sup> De l'anglais, "As regards principles, Prussia points out how dangerous appear to it the application of theories 'of natural frontiers', 'universal suffrage'. As regards the fact itself, Prussia declares openly that the cession of the slopes of the Alps to France seriously weakens the security of the frontiers of Switzerland and Germany.", « Prussia », *The Times*, 22 mars 1860

« Le comité de l'Association nationale allemande, actuellement réuni à Berlin, est sur le point de publier une déclaration énergique contre la théorie des frontières naturelles et l'annexion de la Savoie à la France. »<sup>184</sup>

La notion de frontières naturelles ne déplait pas que dans le monde germanique, mais aussi dans des pays dont les avis sur l'annexion sont bien plus rares, comme la Suède :

« La Suède fait des réserves contre la théorie des nationalités et des frontières naturelles, ou contre l'application des principes invoqués dans cette affaire, même à titre d'exception et pour cause de circonstances extraordinaires, par le gouvernement français »<sup>185</sup>

La presse italienne revient aussi sur cette notion et révèle son double enjeu. La nature de la frontière peut être géographique mais aussi naturel par la force des événements, par les révolutions, les conquêtes... Le *Monitore di Bologna* reporte ses idées de manière « impartiale » et « innocente »<sup>186</sup>. Mais en premier lieu, le journal italien rappelle que les frontières aujourd'hui doivent être considéré comme formé par les nationalités et non plus par des considérations dynastiques ou par la guerre. Et de ce point de vue, la Savoie appartient plus à la nationalité française, par sa langue, par la « race » et par sa situation géographique qu'à la nationalité italienne dont est issu le journal en question, ce qui souligne son impartialité.

Il faut aussi comprendre que la notion de frontières géographiques est cohérente quand on analyse la vie économique et sociale des Savoyards. Les frontières politiques entre la Savoie et la France avant 1860 sont très poreuses et de nombreuses activités économiques et sociales s'abstiennent des frontières. La barrière physique que représente les Alpes et la difficulté d'y circuler poussent les locaux à privilégier des activités commerciales avec les Français. La notion de « frontière naturelle », bien que décriée et sujette à interprétation, a donc une part de réalité sociale et économique.

La situation de la Suisse après l'annexion, principal point de tension dans la presse européenne après le 24 mars 1860.

---

<sup>184</sup> De l'anglais "The committee of the German National Association now assembled at Berlin is about to publish an energetic declaration against the theory of natural boundaries and the annexation of Savoy to France.", « Prussia », *The Times*, 15 mars 1860

<sup>185</sup> Emile de la Bédollière, « Courrier », *Le Siècle*, 28 avr. 1860

<sup>186</sup> « The Italian press on the Annexation of Savoy », *The Morning Post*, 16 févr. 1860



Si l'annexion n'est pas équitable sur un point, c'est bien par rapport à la situation de la Suisse. Il est étonnant de voir que la question de la neutralité intervient en même temps que les premières rumeurs d'annexion, avant les premières annonces du gouvernement français sur le sujet. Mais c'est aussi le dernier sujet en rapport direct avec l'annexion de la Savoie à être discuté dans la presse européenne et dans les Chambres anglaises. L'inquiétude porte sur la possibilité de voir la Suisse enclavée par le territoire français et d'être potentiellement menacée par une grande puissance en cas de conflit ouvert en Europe. On rappelle que la neutralité de la Suisse est aussi garantie par les traités de 1815. Dans un premier temps dans l'Acte final du Traité de Vienne en 1815, avec le fameux article 92, longuement débattu par le gouvernement français, anglais et par la presse<sup>187</sup>, puis lors du traité de paix de Paris de 1815, où l'on étend la neutralité suisse dans toute la Savoie<sup>188</sup>. Cette affaire replace l'annexion de la Savoie dans un contexte globale de refonte de l'organisation de l'Europe garantie par ces mêmes traités.

A la fin de l'année 1859, la Suisse s'inquiète déjà des rumeurs concernant l'annexion. Ces inquiétudes suisses se traduisent entre autres par la publication d'un *mémoire* sur les relations entre la Suisse et la Savoie. Il porte sur les provinces savoisiennes neutralisés. C'est la *Presse*, concurrent du *Siècle* mais partageant sa ligne éditoriale<sup>189</sup>, qui publie ce *mémoire* dans ses lignes. Il rappelle les termes des traités signés en 1815 mais porte aussi sur les droits commerciaux et sur les considérations politiques, stratégiques et militaires qui lient les deux régions. Dans le détail, il indique que la neutralité des provinces savoyardes doit être respecté en toute circonstance, et donc que le territoire ne peut être militarisé ou uniquement par la Suisse en cas de conflit. Les routes de ces territoires sont ouvertes à la Suisse et les communications commerciales sont libres. Il précise aussi dans le détail les frontières définies entre la Savoie du Nord et la Suisse. La Suisse occupe une position stratégique en Europe, d'où la nécessité qu'elle soit neutre, pour n'avantager aucune puissance en cas de guerre et la Savoie entre dans le cadre de cet équilibre des puissances après 1815. De plus, il est facile de couper l'accès des troupes et donc une retraite entre la Savoie et le Piémont en cas de conquête du Nord de la Savoie<sup>190</sup>. Dans le même temps, le conseil fédéral suisse « demande à être représenté au congrès quand on délibéra sur le rapport de neutralité

---

<sup>187</sup> *Acte final du Congrès de Vienne, op. cit.*

<sup>188</sup> *Traité de paix de Paris, op. cit.*

<sup>189</sup> J. Lyon-Caen, « Lecteurs et lectures : les usages de la presse au XIXème siècle. », art cit.

<sup>190</sup> « Suisse », *Le Siècle*, 3 déc. 1859p.

des provinces du Chablais et de Faucigny »<sup>191</sup>. Car bien que la Suisse ait une position stratégique en Europe, elle doit œuvrer pour une reconnaissance diplomatique qui est moins évidente que celle des grandes puissances qui l'entoure.

Dans la presse, les craintes suisses sont clairement relayées entre la fin 1859 et la mi-1860. En France, on relate les craintes aussi bien de la population de Genève, que du Conseil Fédéral ou des ambassadeurs suisses :

« Les citoyens de Genève, réunis en assemblée générale, ont décidé d'envoyer au conseil fédéral une adresse par laquelle ils expriment les craintes qu'excite parmi eux la réunion de la Savoie à la France. »<sup>192</sup>

On comprend que la situation soit d'autant plus inquiétante pour les Genevois car leur ville se retrouverait réellement encerclée, formant une quasiment une petite enclave dans le territoire français. La presse belge se soucie aussi du sort des habitants de la Suisse :

« En Suisse, l'opinion publique semble peu satisfaite de cet arrangement, qui laisse la France en possession de la rive gauche du lac Léman. »<sup>193</sup>

La rédaction du *Siècle* ne croit néanmoins pas à la menace qui pèse sur ces habitants. Le gouvernement helvétique entend bien ces contestations :

« Le gouvernement helvétique élève quelques réclamations sur l'annexion de la Savoie. Le Bund déclare que l'autorité exécutive s'opposera à toute restriction des rapports de neutralité de la Savoie avec la Suisse, et cherchera plutôt à les rendre plus simples et plus solides si l'occasion se présente. »<sup>194</sup>

Malgré ses vives protestations, l'« infatigable conseil fédéral suisse » ainsi qu'il est nommé par de la Bédollière, peine à trouver du soutien auprès des grandes puissances. Seul l'Angleterre proteste vigoureusement pour la préservation de ses garantis, ainsi que la Prusse dans une moindre mesure. D'autres organismes publics s'opposent à l'annexion. C'est le cas de l'Helvetic Society, « aux nombreux membres »<sup>195</sup>, qui va même plus loin en demandant au

---

<sup>191</sup> « Télégraphie privée », *Le Siècle*, 27 nov. 1859p.

<sup>192</sup> Emile de la Bédollière, « Courrier », *Le Siècle*, 15 févr. 1860p.

<sup>193</sup> De l'anglais : "In Switzerland public opinion seems ill satisfied with this arrangement, which leaves France in possession of the left bank of Lake Lemman." « Savoy and Nice - The Indépendance Belge has the following »; *The Times*, 19 mars 1860p.

<sup>194</sup> Emile de la Bédollière, « Courrier », *Le Siècle*, 1 mars 1860p.

<sup>195</sup> « Latest intelligence - Switzerland », *The Times*, 26 mars 1860p.

conseil un défilé militaire pour supporter la manifestation<sup>196</sup>. Néanmoins, ses protestations ne seront pas efficaces<sup>197</sup>, notamment à cause du faible poids de la Suisse dans la diplomatie européenne et du manque d'expérience de ses diplomates<sup>198</sup>. Alors qu'on prévoit un congrès européen sur la question, comme le prévoit le Concert européen quand une crise survient, celui-ci est repoussé sans cesse et finira pas ne pas avoir lieu. Pour preuve, les avis sur la tenue d'un conseil européen où l'on discuterait du sort de la Suisse et de l'article 92 de l'Acte final du Congrès de Vienne reviennent très régulièrement dans la presse française et anglaise : seulement dans le *Morning Post*, le sujet est évoqué le 03 avril, 04 avril, 30 avril, 02 mai, 15 mai, 17 mai, 19 mai, 25 mai... Dans ses articles et dépêches qui proviennent de tous les Etats européens, on annonce la tenue d'un Congrès, puis on se met à douter de sa tenue, puis on l'annonce officiellement à la fin du mois d'Avril, puis on décide qu'il servira uniquement à ratifier un traité bilatéral entre la Suisse et la France, pour que finalement à la fin du mois de mai, on abandonne l'idée d'une réunion à ce sujet.

Aussi, pour décanter la situation, Thouvenel et Dr. Kern, ambassadeur suisse à Paris et le Conseil fédéral suisse entretiennent des échanges de dépêche. On peut retracer l'historique de ces dépêches car elles sont retranscrites dans la presse française et britannique. Le *Times* du 16 mars 1860 annonce que la première dépêche a été remise à Thouvenel. Son contenu sera dévoilé dans l'édition du 19 mars par le correspondant du journal à Paris. La réponse de Thouvenel est publiée le 23 mars. Il revient sur la dangerosité pour la France de la formation d'un Etat dont la population va tripler avec les annexions prévues et justifie le contrôle des routes des Alpes au cas où une armée ennemie s'allierait avec l'Italie. Ce réajustement des frontières est pour Thouvenel un juste rééquilibrage des forces en Europe, avec pour l'objectif de garantir sa stabilité et sa sécurité. Enfin, une ultime réponse est donnée par le Conseil fédéral suisse et elle est publiée dans l'édition du *Times* du 30 mars. Il revient cette fois-ci sur l'historique des traités entre la Savoie et la Suisse depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Le texte concerne surtout la Savoie du Nord. Il observe aussi qu'une partie de la population de cette région à manifester pour un rattachement à la Suisse, ce qui ne serait pas inédit selon cette même dépêche. 12 000 citoyens savoyards ont exprimé le vœu d'être rattachés à la Confédération.

Ce point de tension se résout avec la création d'une zone économique spéciale dans tout le nord de la Savoie, incluant des taxes avantageuses sur les droits de douane et qui

---

<sup>196</sup> *Ibid.*

<sup>197</sup> Pierre Flückiger, « La Suisse et l'annexion de la Savoie, une diplomatie hésitante ? » dans *1860 : La Savoie, la France, l'Europe*, Pierre Lang., s.l., 2012, p.

<sup>198</sup> *Ibid.*

préserve donc les relations privilégiées entre les Savoyards du Nord et le canton de Genève. Cette idée a été pensée par Laity, qui dirige une campagne d'opinion en Savoie dont nous avons évoqué l'efficacité dans un précédent chapitre.

En définitif, l'annexion de la Savoie est beaucoup discutée dans la presse et au sein des gouvernements et chambres européennes parce que ses problématiques sont ancrées dans le contexte de l'époque et reflète les craintes et changements qui s'opèrent en Europe à cette période : notion de nationalité comme principe fondateur d'un Etat, changement de paradigme pour la constitution des frontières, stabilité plus garantie de la même manière...

## Conclusion

Pour conclure, nous pouvons dire que l'annexion de la Savoie fait beaucoup parler en Europe. Elle revêt d'enjeux particulièrement contemporains en 1860. Tout d'abord la mise en péril du Concert européen et sa redéfinition notamment sous l'impulsion de Napoléon III alors à l'apogée de sa politique extérieure. Elle met en lumière les difficultés de l'Europe à agir collectivement. Jamais aucun consensus n'est créé autour de la question. Elle est résolue de manière bilatérale entre les pays, ce qui donne raison à Napoléon III sur cette affaire et ce qui explique la réussite et la rapidité de l'annexion de la Savoie. Au niveau local, l'annexion semble logique : les Savoyards et les Français partagent de nombreux points communs et ont une situation géographique identique. Il ne fallait qu'un événement déclencheur pour réaliser leur annexion, ce qui se produit avec l'annexion de la péninsule italienne. Mais en 1860, il est encore difficile d'accepter qu'un Etat se forme autour de ses idées de rapprochement entre les populations. On considère encore que l'Etat central, le souverain du pays et des traités inter-étatique doivent être prioriser pour faire respecter le tracé des territoires. C'est aussi la raison pour laquelle le sujet est longuement discuté dans les Chambres anglaises notamment. En suivant cette idée, cette annexion nous montre qu'un vent de changement se prépare en Europe. L'Allemagne est consciente de son unicité et attend le moment propice, l'étincelle pour mettre en œuvre son unification, alors que pour l'Italie le processus est déjà enclenché. L'affaire de la Savoie n'est donc pas un événement isolé dans la politique européenne du XIXe siècle, mais bien un événement révélateur.